

# Rapport sur budget primitif

Présenté par Gérard Cosme  
Président de l'EPT Est Ensemble  
et François Birbès  
Vice-président délégué aux finances

2020



**Est  
Ensemble**  
Grand Paris



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>I. LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>7</b>
<b>A. Présentation d'ensemble</b> .....	<b>7</b>
<b>B. Le fonctionnement</b> .....	<b>8</b>
1. Les recettes réelles .....	8
2. Les dépenses réelles .....	9
<b>C. L'investissement</b> .....	<b>10</b>
1. Les recettes réelles .....	10
2. Les dépenses réelles .....	10
<b>II. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>13</b>
<b>A. Présentation d'ensemble</b> .....	<b>13</b>
<b>C. La section d'exploitation</b> .....	<b>14</b>
1. Les recettes réelles .....	14
2. Les dépenses réelles .....	14
<b>D. L'investissement</b> .....	<b>14</b>
1. Les recettes réelles .....	14
2. Les dépenses réelles .....	15
<b>III. LE BUDGET ANNEXE PROJETS D'AMENAGEMENT</b> .....	<b>17</b>
<b>A. Présentation d'ensemble</b> .....	<b>17</b>
<b>B. Le fonctionnement</b> .....	<b>18</b>
1. Les recettes réelles .....	18
2. Les dépenses réelles .....	18
<b>C. L'investissement</b> .....	<b>18</b>
1. Les recettes réelles .....	18
2. Les dépenses réelles .....	18
<b>IV - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS</b> .....	<b>20</b>
<b>A. Principes de gestion en Autorisation de programme</b> .....	<b>20</b>
<b>B. Ajustements des AP au budget primitif 2020</b> .....	<b>20</b>
1. Situation des autorisations du budget principal .....	20
2. Evolution du budget assainissement.....	22
3. Evolution du budget annexe des projets d'aménagement .....	23
<b>V - LA DETTE</b> .....	<b>24</b>
<b>A. L'évolution de l'encours de la dette propre</b> .....	<b>24</b>
<b>A. La gestion active de la trésorerie</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXE 1 PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ - DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE</b>	<b>26</b>
1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2020.....	27
2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ANNEE 2020.....	28
3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES .....	30
4. LES MOYENS GENERAUX, LES ACTIVITES SUPPORTS ET LA COMMUNICATION .....	33
5. LA CULTURE.....	37
6. LES ACTIVITES SPORTIVES .....	39
7. L'EMPLOI, L'INSERTION, LA FORMATION ET LA COHESION SOCIALE .....	41
8. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	43

9.	LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS.....	45
10.	POLITIQUE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT .....	47
11.	L'AMENAGEMENT URBAIN, LES DEPLACEMENTS ET LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT .....	49
12.	LES ESPACES VERTS ET LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES .....	52
13.	LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	54

## Introduction

Le budget primitif 2020 d'Est-Ensemble est le cinquième de l'Etablissement public nouvellement créé. Ce budget s'inscrit dans la continuité et la poursuite du développement des projets et des compétences du Territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) a conduit à de nouveaux flux financiers. Une relation triangulaire s'est désormais instaurée entre la Métropole, les villes et Est-Ensemble, qui prend pour base :

- l'attribution de compensation, qui est versée par la Métropole aux villes. Elle est basée sur le montant de l'attribution de compensation antérieurement versée en 2015 par Est-Ensemble aux villes, à laquelle s'ajoute la DCPS (dotation de compensation sur la part salaire), élément constitutif de l'ex-DGF (dotation globale de fonctionnement, version 2015) d'Est-Ensemble.
- le FCCT (Fonds de compensation des charges territoriales), qui est versé par les villes à Est-Ensemble. Il s'agit essentiellement de l'ex fiscalité sur les ménages antérieurement perçue par Est-Ensemble en 2015, revalorisée selon les conditions déterminées par les lois de finances. S'ajoute la DCPS telle qu'elle est versée par la Métropole ainsi que la part « équilibre » adoptée selon le Pacte financier et fiscal, ainsi que les charges transférées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ultérieurement.
- la dotation d'équilibre versée par Est-Ensemble à la Métropole : son calcul est réalisé par comparaison entre deux « termes » ce qui aboutit essentiellement à verser à la Métropole une large part de l'ex-attribution de compensation qui était antérieurement versée aux villes. Il s'agit de la principale dépense d'Est-Ensemble.

Est Ensemble adoptera un budget de transition compte tenu de l'échéance électorale à venir. Pour la première année sans intégrer les résultats antérieurs lors du budget primitif, tant pour le budget principal que les deux budgets annexes.

En effet, cette affectation devrait donc être réalisée au printemps prochain, avec l'adoption d'un budget supplémentaire postérieur au renouvellement des exécutifs locaux. La collectivité se sort ainsi d'une situation de déséquilibre. Cette évolution encourageante traduit la meilleure santé financière de la structure.

	Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement (hors RAR)
<b>Budget principal</b>	257 962 141,22 €	71 887 467,57 €
<b>Assainissement</b>	6 876 948,67 €	13 254 842,00 €
<b>Projets d'aménagement</b>	430 200,00 €	16 604 737,00 €
<b>DEPENSES CONSOLIDES</b>	265 269 289,89 €	101 747 046,57 €

**Les dépenses réelles de fonctionnement** des trois budgets consolidés s'établissent désormais à 265,3 M€ contre 269,7 M€ au budget primitif 2019, soit une diminution de -1,6%. Hors dépenses imprévues 2019, les charges de fonctionnement sont en hausse de +0,6% au BP 2020. Cette évolution contenue permet toutefois de maintenir le niveau des dépenses de fonctionnement courantes et de financer une évolution conséquente de la masse salariale (+4,2%) due à :

- la mise en œuvre du Protocole Parcours Carrière et Rémunération (PPCR),
- la prise en compte d'un glissement vieillesse technicité,
- l'impact en année pleine des créations de poste réalisées en 2019,
- la poursuite des recrutements sur les postes vacants au sein de l'administration,
- l'évolution à la hausse des dépenses consacrées à la restauration, des transferts de personnel sur la compétence PLUI et règlement local de publicité intercommunal (financés dans le cadre de la CLECT),
- la création de certains postes financés compensés pour une large part par des financements en N+1 (FSE, Région, ANRU...),
- l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque à Pantin au 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- la création de deux postes de catégorie A pour renforcer la direction de la culture et l'action en matière d'environnement.

Le budget primitif 2020 est un budget particulier au regard du renouvellement des exécutifs locaux au printemps prochain. Le budget est en reconduction et quasiment aucune action nouvelle n'a été proposée. Des efforts d'économies menés lors de la préparation budgétaire, et un travail particulier effectué pour rapprocher les inscriptions budgétaires de leur exécution effective ainsi que la non reconduction du montant des dépenses imprévues en 2020 (6 M€ en 2019) ont permis d'aboutir à ce budget contenu.

**Les dépenses réelles d'investissement** des trois budgets consolidés s'établissent à 101,7 M€ (dont 11,2 M€ d'amortissement de la dette), contre 66,2 M€ inscrits au BP 2019. Cette hausse notable du budget d'investissement marque le volontarisme d'Est Ensemble en matière d'investissement. Parmi les principales dépenses d'équipement, on notera :

- les piscines (28 758 k€) avec la construction de la piscine intercommunale Bondy Noisy-le-Sec (13 730 k€), la piscine et le conservatoire Leclerc & Bacquet à Pantin (8 500 k€) et la rénovation du centre nautique Jacques Brel (6 010 k€),
- la politique aménagement (14 490 k€),
- les équipements culturels (14 248 k€) avec principalement la construction de la bibliothèque des Courtilières à Pantin, la restructuration du conservatoire de musique du Pré-Saint-Gervais (2 885 k€), la VEFA du cinéma à Bobigny (2 400 k€) et la rénovation de la bibliothèque Desnos à Montreuil (2 000 k€),
- la politique de l'habitat (5 374 k€) avec principalement le dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (1 747 k€) l'opération aménagement 4 chemins (1 595 k€) et le PNRQAD Coutures Bagnolet (1 000 k€),
- le programme de renouvellement urbain avec la préparation du NPRU 2 (5 329 k€).
- le gros entretien et les réparations (3 398 k€),
- la politique de prévention et de valorisation des déchets (3 200 k€) avec principalement l'achat de véhicules (1 030 k€), l'extension du réseau de collecte pneumatique à Romainville (1 000 k€) et le programme pluriannuel d'implantation des PAVE (400 k€),
- les systèmes d'information (2 403 k€), dont 1 953 k€ pour les licences et le matériel informatique et 450 k€ pour le réseau très haut débit.

	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>Recettes réelles d'investissement (hors RAR)</b>
<b>Budget principal</b>	267 305 699,36 €	65 654 438,68 €
<b>Assainissement</b>	11 630 316,00 €	8 392 098,53 €
<b>Projets d'aménagement</b>	3 360 858,00 €	13 892 477,00 €
<b>RECETTES CONSOLIDES</b>	282 296 873,36 €	87 939 014,21 €

**Les recettes réelles de fonctionnement** des trois budgets consolidés s'établissent désormais à 282,3 M€ contre 276,8 M€ au budget primitif 2019, soit une hausse de +2,0% notamment grâce à une croissance des produits de la fiscalité, et une progression du Fonds de compensation des charges territoriales.

**Les recettes réelles d'investissement** des trois budgets consolidés s'établissent à 88,0 M€ (dont 61,1 M€ d'emprunts), contre 46,61 M€ inscrits au BP 2019. Cette hausse significative résulte à la fois des ambitions du territoire en matière de dépenses d'investissement pour l'exercice 2020, de la non affectation du résultat antérieur au budget primitif 2020 mais aussi de la recherche accrue de financements des projets menés sur le territoire.

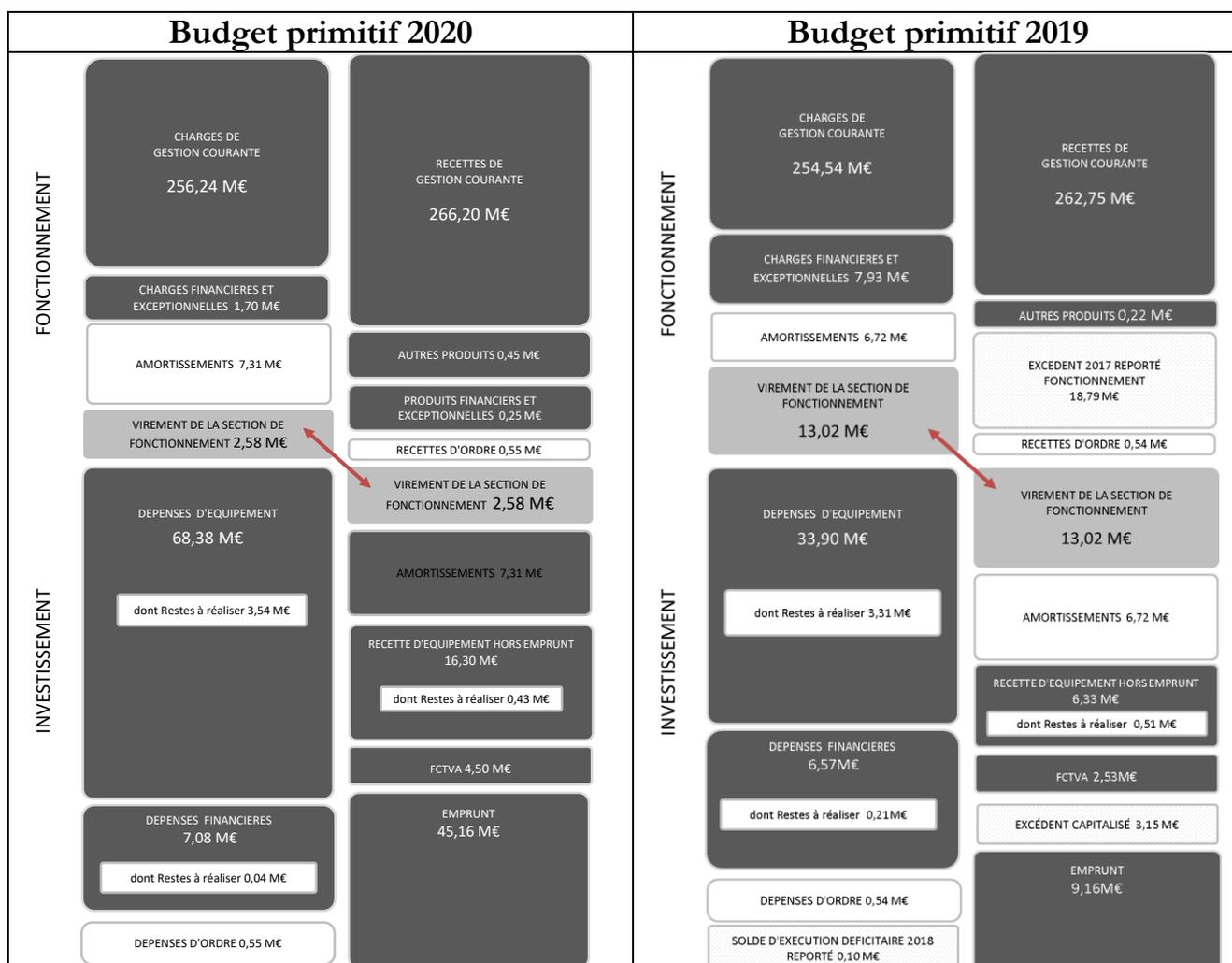
# I. LE BUDGET PRINCIPAL

## A. Présentation d'ensemble

Est Ensemble présente un budget de reconduction. Sans affectation du résultat lors du budget primitif 2020, la structure globale du budget de fonctionnement d'Est-Ensemble évolue par rapport au budget primitif 2019.

La construction budgétaire pour 2020 permet également à la collectivité de retrouver un équilibre structurel.

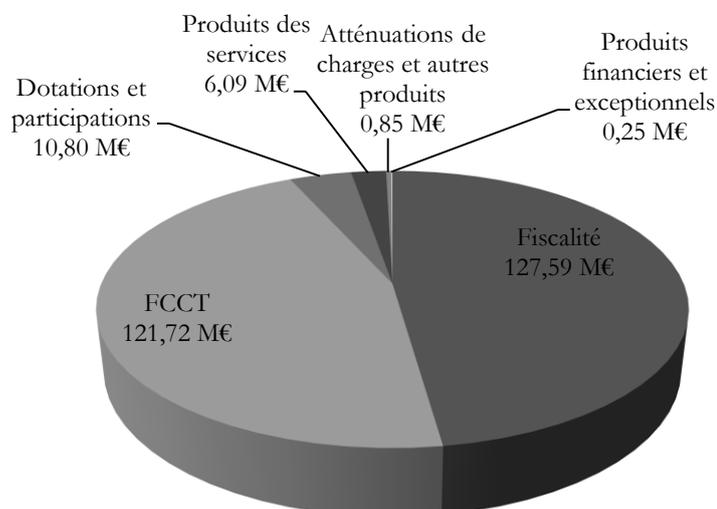
- Les recettes de gestion courante enregistrent une croissance dynamique (+ 1,6%), tandis que les charges de gestion courante connaissent une hausse modérée (+ 0,7%).
- Le virement vers la section d'investissement passe de 13,02 M€ à 2,58 M€. Cette baisse résulte de l'absence d'affectation du résultat. Il participe au financement des dépenses d'équipement prévues par la collectivité au BP 2020 (68,38 M€ contre 33,90 M€ en 2019).
- L'emprunt d'équilibre est en hausse passant de 9,16 M€ à 45,20 M€.



## B. Le fonctionnement

### 1. Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures de résultat reporté) s'élèvent à **267,31 M€**. L'évolution par rapport au budget primitif 2019 est de +1,6%.



En l'absence de la notification des bases fiscales, les hypothèses produites pour le débat sur les orientations budgétaires sont maintenues :

- La contribution foncière des entreprises (CFE) progresse de +1,82% principalement en raison de l'évolution physique des bases (+1,2%). Le taux de CFE est maintenu à son niveau de 2019. Il convient de noter que depuis 2019, une allocation compensatrice est versée par l'Etat au titre de l'exonération de CFE pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 euros. Au rôle général s'ajoutent des rôles supplémentaires de fiscalité<sup>1</sup>, dont le montant retenu pour 2020 est de 500 k€.
- Une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (+1,2%), en raison des revalorisations forfaitaire (+1,0%) et physique (+1,0%) moyennes des valeurs locatives des locaux « ménages » et « entreprises » malgré la diminution du taux moyen pondéré à 7,92% en 2020 contre 7,99 % en 2019.

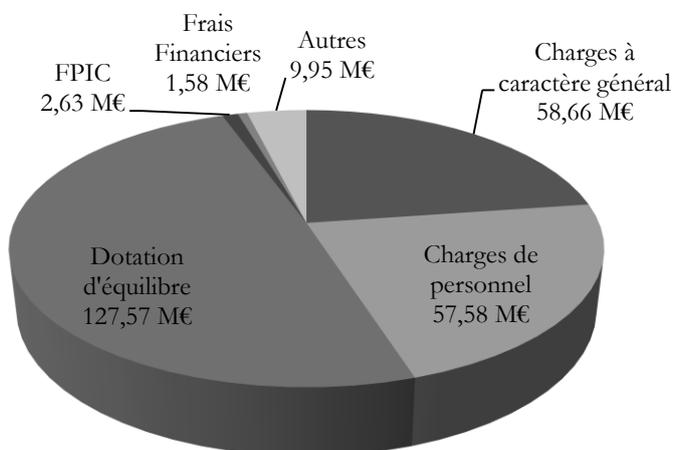
Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les villes membres, comporte trois parts :

- La part « fiscale » composée de l'ex-fiscalité 2015 revalorisée (+1,2% en 2020), à laquelle s'ajoute la DCPS (dotation de compensation de la part salaires). Au global, cette part augmente de +0,6%.
- La part « équilibre », positionnée à 2 500 000 €, est maintenue à ce niveau pour 2020 conformément à l'engagement d'Est ensemble vis-à-vis des communes membres.
- La part « charges territoriales » tient compte des rapports adoptés par la CLECT depuis 2016. Elle progresse de +0,5 M€ pour tenir compte des derniers transferts (actualisation du coût des transferts des compétences PLU et renouvellement urbain, mise en place d'un SIG, mise en œuvre de la compétence PLUI et élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal...).

<sup>1</sup> Les rôles généraux regroupent des émissions faites pour l'ensemble des contribuables pour l'année en cours ; les rôles supplémentaires concernent quant à eux des rectifications individuelles portant sur des années antérieures (rectification d'une erreur, à la résolution d'un contentieux, ou événement justifiant un retard dans la perception d'un impôt).

## 2. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **257,96 M€** soit une diminution de -1,7 % par rapport au budget primitif 2019. Après neutralisation de la provision inscrite aux dépenses imprévues en 2019, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de façon modérée, soit +0,6%.



La dotation d'équilibre, versée à la Métropole du Grand Paris, constitue toujours le principal poste de dépenses (49,5% à 127,59 M€). La dotation d'équilibre majore ainsi assez artificiellement les flux budgétaires d'Est-Ensemble tout en rognant son autonomie puisque ses modalités de calcul sont déterminées par la réglementation. Par ailleurs, son versement est directement subordonné à la perception du FCCT préalablement versé par les villes.

Créée par la loi NOTRe, la dotation d'équilibre est calculée de manière à garantir l'équilibre des relations financières entre Métropole / Villes / EPT, sur la base de l'année 2015. La dotation d'équilibre, versée par Est Ensemble à la Métropole, repose sur :

- L'attribution de compensation : celle-ci est figée au niveau de l'AC définitive, déterminée pour l'année 2015 (cf. CLECT de novembre 2015).
- Les données de fiscalité (ménages et entreprises) figées sur la recette perçue par l'EPT en 2015.
- La DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation sur la part salaires).

L'évolution de la dotation d'intercommunalité est désormais le seul élément susceptible de faire varier la dotation d'équilibre. Or, selon les dispositions de l'article L. 5219-8 du CGCT, le montant de la dotation d'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris ne fait pas l'objet d'écroulements et varie seulement en fonction de l'évolution de la population. Cela s'est traduit par un gain de +15 k€ en 2019 pour Est Ensemble (i.e. une baisse de la dotation d'équilibre de 15 k€).

Le budget primitif retient donc un gel du montant de la dotation d'équilibre 2020 au niveau de celle versée en 2019. Parmi les autres dépenses, il convient de noter la diminution anticipée du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (2,6 M€ estimé, soit une baisse de -0,24 M€ par rapport au BP 2019) et la stabilité des frais financiers (1,6 M€).

De leur côté, les politiques sectorielles sur le territoire (entendues hors ressources humaines) représentent près du quart des dépenses (58,7 M€), devant les charges de personnel (57,6 M€, soit +2,2 M€ par rapport au BP 2019, en raison principalement de l'impact du glissement vieillesse technicité, de la mise en œuvre du PPCR, de l'impact en année pleine des créations de postes réalisées en 2019 et de la poursuite des recrutements sur les postes vacants).

## C. L'investissement

### 1. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement (hors écritures de résultat et emprunt) atteignent **20,92 M€**.

Elles correspondent notamment à des subventions accordées par des partenaires extérieurs dans le cadre de plusieurs projets (15,87 M€) et au Fonds de compensation de la TVA (4,50 M€). Peu de restes à réaliser sont constatés fin 2019 (431 k€) notamment en raison de l'utilisation des autorisations de programmes et crédits de paiement qui permettent une gestion pluriannuelle des crédits, se substituant ainsi aux reports.

L'emprunt s'élève à 45,16 M€, soit un montant en forte hausse par rapport au BP 2019 (9,16 M€). Cette évolution est nécessaire au regard de la non affectation du résultat 2019 dès le BP 2020 et du volume ambitieux de dépenses d'équipement à financer en 2020.

### 2. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement (hors écritures de résultat ni restes à réaliser) s'élèvent à **71,89 M€**, soit un niveau presque deux fois supérieur à celui voté en 2019 (36,95 M€).

Les crédits individualisés en opérations d'équipement restent majoritaires (55,81 M€ soit 87,0% des dépenses d'équipement), devant les autres dépenses d'équipement (8,54 M€ soit 13,0%).

L'amortissement du capital constitue le troisième poste d'inscriptions des crédits et s'élève à 7,04 M€ (contre 6,20 M€ au BP 2019).

Par ailleurs, les restes à réaliser 2019, qui constituent des dépenses comptablement et juridiquement engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice précédent, s'élèvent à 3,54 M€ (soit un niveau en légère augmentation par rapport à l'année 2019, où les RAR s'élevaient à 3,52 M€).

## BP 2020 - Balance du Budget Principal

### Section de fonctionnement par chapitre

DEPENSES			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>58 925 862,74</b>	<b>58 660 074,40</b>	<b>- 265 788,34</b>
Dont DPVD	39 735 620,00	39 748 291,42	12 671,42
Dont Batiments	4 230 227,73	4 355 844,98	125 617,25
Dont autre	14 960 015,01	14 555 938,00	- 404 077,01
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>55 339 667,93</b>	<b>57 578 858,04</b>	<b>2 239 190,11</b>
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>130 449 233,00</b>	<b>130 198 547,00</b>	<b>- 250 686,00</b>
Dont FPIC	2 861 463,00	2 625 535,00	- 235 928,00
Dont dotation d'équilibre	127 587 770,00	127 573 012,00	- 14 758,00
			-
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>9 825 060,24</b>	<b>9 805 701,78</b>	<b>- 19 358,46</b>
Dont participation BASS	472 000,00	481 000,00	9 000,00
Dont participation BAPA	3 313 081,84	3 360 858,00	47 776,16
Dont subvention aux associations	2 767 000,00	2 864 000,00	97 000,00
Dont autre	3 272 978,40	3 099 843,78	- 173 134,62
<b>66- Frais financiers</b>	<b>1 569 960,00</b>	<b>1 577 360,00</b>	<b>7 400,00</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>355 100,00</b>	<b>121 600,00</b>	<b>- 233 500,00</b>
<b>68 - Dotations aux amortis. et aux prov.</b>		<b>20 000,00</b>	
<b>022- Dépenses imprévues</b>	<b>6 000 000,00</b>		<b>- 6 000 000,00</b>
<b>économies proposées</b>			
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>262 464 883,91</b>	<b>257 962 141,22</b>	<b>- 4 502 742,69</b>
023- Virement à la section d'investissement	13 023 320,28	2 581 766,78	- 10 441 553,50
040- Opérations d'ordre de transferts entre sections			-
042- Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 721 000,00	7 308 340,66	587 340,66
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>19 744 320,28</b>	<b>9 890 107,44</b>	<b>- 9 854 212,84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>282 209 204,19</b>	<b>267 852 248,66</b>	<b>- 14 356 955,53</b>

D002		-
------	--	---

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	282 209 204,19	267 852 248,66
--	----------------	----------------

RECETTES			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020
<b>73 - Fiscalité</b>	<b>125 569 295,00</b>	<b>127 587 960,00</b>	<b>2 018 665,00</b>
CFE	64 280 000,00	65 451 601,00	1 171 601,00
Rôles Supplémentaires de CFE	-	530 000,00	530 000,00
TEOM	52 030 000,00	52 652 667,00	622 667,00
Rôles supplémentaires de TEOM			-
FPIC	1 591 600,00	1 591 600,00	-
FNGIR	7 362 092,00	7 362 092,00	-
AC - Rattrapage 2010-2014	305 603,00		- 305 603,00
DSIT			-
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>130 884 202,24</b>	<b>132 521 839,36</b>	<b>1 637 637,12</b>
DCRTP et allocations compensatrices de CFE	7 059 212,00	6 998 242,00	- 60 970,00
FCTVA fonctionnement	50 000,00	50 000,00	-
Subventions	3 982 065,24	3 751 309,36	- 230 755,88
FCCT	119 792 925,00	121 722 288,00	1 929 363,00
<b>70 - Produits des services</b>	<b>5 658 303,00</b>	<b>6 094 420,00</b>	<b>436 117,00</b>
<b>75 - Autres produits (loyers...)</b>	<b>437 800,00</b>	<b>452 980,00</b>	<b>15 180,00</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>200 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>210 000,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>-</b>
<b>77 - Recettes exceptionnelles</b>	<b>10 000,00</b>	<b>38 500,00</b>	<b>28 500,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>262 969 600,24</b>	<b>267 305 699,36</b>	<b>4 336 099,12</b>
042- Opérations d'ordre de transferts entre sections	544 743,83	546 549,30	1 805,47
<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>544 743,83</b>	<b>546 549,30</b>	<b>1 805,47</b>
<b>TOTAL</b>	<b>263 514 344,07</b>	<b>267 852 248,66</b>	<b>4 337 904,59</b>

R002 - Excédent de fonctionnement reporté	18 694 860,12	
---	---------------	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	282 209 204,19	267 852 248,66
--	----------------	----------------

## Section d'investissement par chapitre

Chapitre	DEPENSES		
	BP 2019	BP 2020	Ecart BP2019 / BP 2019
20 - Immobilisations incorporelles	4 213 819,06	4 505 306,00	291 486,94
204 - Subventions d'équipement versées	4 074 527,00	6 248 837,00	2 174 310,00
21 - Immobilisations incorporelles	11 885 005,67	11 613 094,97	- 271 910,70
23 - Immobilisations en cours	10 390 312,00	41 977 429,60	31 587 117,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 590 941,73</b>	<b>64 344 667,57</b>	<b>34 253 725,84</b>
13 - Subventions d'investissement	27 278,00	500 000,00	472 722,00
16 - Remboursement de la dette	6 199 600,00	7 042 800,00	843 200,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	3 000,00	-	3 000,00
27 - Autres immobilisations financières	160 000,00	-	160 000,00
020 - Dépenses imprévues	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>6 389 878,00</b>	<b>7 542 800,00</b>	<b>1 152 922,00</b>
45 - Opérations pour compte de tiers	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>36 953 541,73</b>	<b>71 887 467,57</b>	<b>34 933 925,84</b>
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	544 743,83	546 549,30	1 805,47
041 - opérations patrimoniales	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>544 743,83</b>	<b>546 549,30</b>	<b>1 805,47</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 498 285,56</b>	<b>72 434 016,87</b>	<b>34 935 731,31</b>

Restes à réaliser N-1	3 518 450,16	3 541 477,57
-----------------------	--------------	--------------

D001	142 987,04	
------	------------	--

Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	41 159 722,76	75 975 494,44
---	---------------	---------------

Chapitre	RECETTES		
	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	-
204 - Subventions d'équipement versées	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	164 080,00	-	164 080,00
23 - Immobilisations en cours	-	-	-
13 - Subventions d'investissement reçues	5 651 808,72	15 865 576,45	10 213 767,73
10 - FCTVA	2 530 000,00	4 500 000,00	1 970 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 147 766,54	-	3 147 766,54
16 - Emprunts et dette assimilées	9 159 338,06	45 160 862,23	36 001 524,17
165 - Dépôts et cautionnements reçus	7 200,00	8 000,00	800,00
27 - Autres immobilisations financières	240 000,00	120 000,00	- 120 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers	-	-	-
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 538,50	-	1 538,50
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>20 901 731,82</b>	<b>65 654 438,68</b>	<b>44 752 706,86</b>
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	6 721 000,00	7 308 340,66	587 340,66
041 - opérations patrimoniales	-	-	-
021 - Virement	13 023 320,28	2 581 766,78	- 10 441 553,50
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>19 744 320,28</b>	<b>9 890 107,44</b>	<b>- 9 854 212,84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 646 052,10</b>	<b>75 544 546,12</b>	<b>34 898 494,02</b>

Restes à réaliser N-1	513 670,66	430 948,32
-----------------------	------------	------------

R001		-
------	--	---

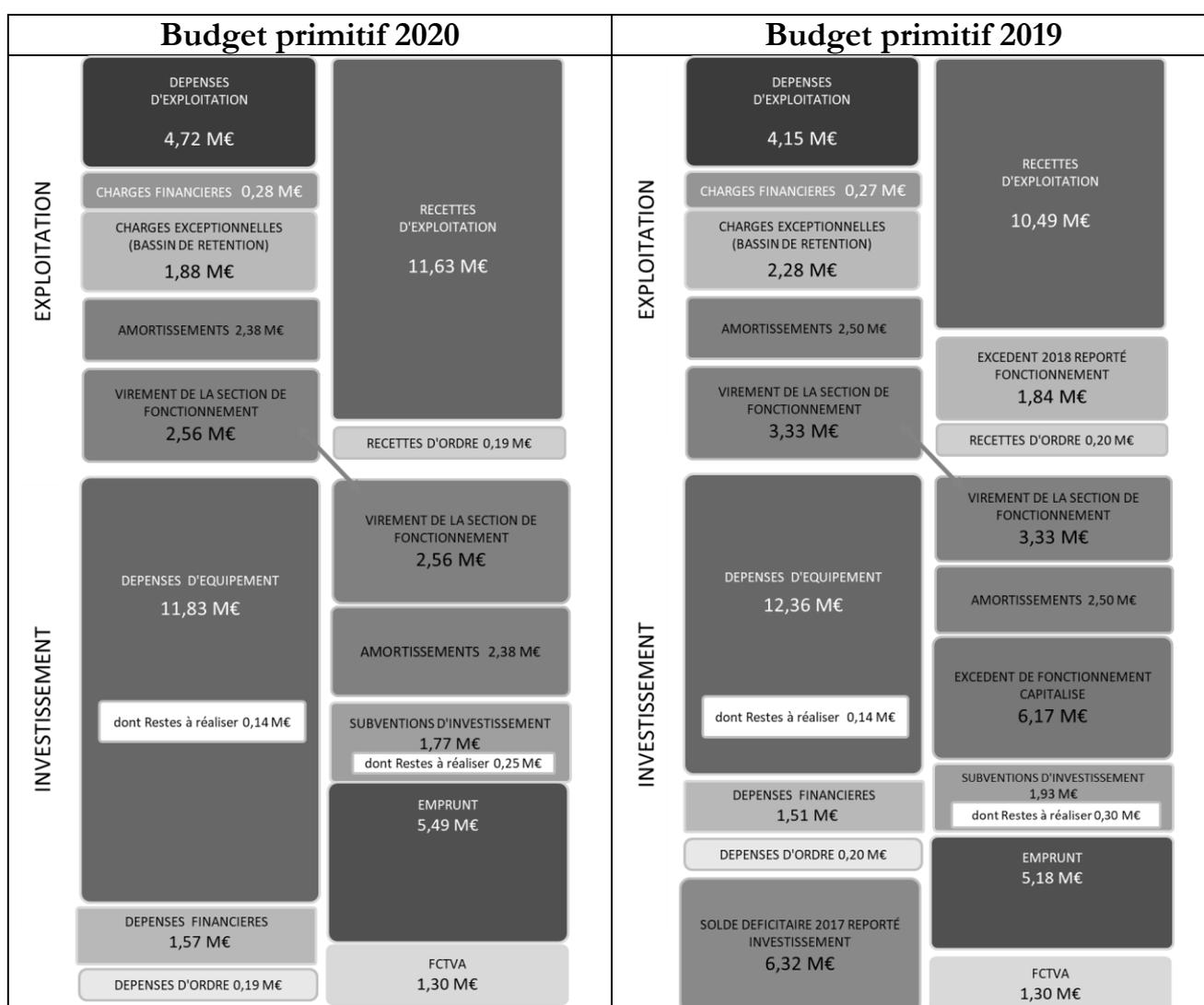
Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	41 159 722,76	75 975 494,44
---	---------------	---------------

## II. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### A. Présentation d'ensemble

Le budget annexe d'assainissement est présenté pour la première année avec un équilibre réel sans affectation du résultat en interne. Le schéma directeur d'assainissement approuvé lors bureau de territoire du 17 octobre 2018 et lors du conseil de territoire du 2 juillet 2019 fixe la programmation pluriannuelle des investissements.

Est Ensemble présente un budget de reconduction. Sans affectation du résultat lors du budget primitif 2020, la structure budget annexe d'assainissement évolue par rapport au budget primitif 2019. Le financement de la section d'investissement évolue toutefois. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est en baisse, il s'élève à 2,56 M€ contre 3,33 M€ en 2019. A contrario l'emprunt (+0,4 M€ en 2020) est en légère hausse par rapport au BP 2019.



## C. La section d'exploitation

### 1. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'exploitation sur ce budget s'élèvent à **11,63 M€** pour 2020.

Leur niveau est en hausse (+10,9 % par rapport au budget primitif 2019) en raison de la hausse comptable de la redevance d'assainissement (impact sur 2019 de la signature de la nouvelle convention tripartite fixant les règles de recouvrement et de reversement de cette redevance).

Les recettes réelles sont essentiellement constituées de :

- la redevance d'assainissement collectif (9,90 M€),
- des redevances versées par les particuliers au titre des travaux de branchement effectués par Est Ensemble pour leur compte (0,6 M€),
- de la participation du budget principal à la gestion des eaux pluviales (0,48 M€),
- des participations pour le financement de l'assainissement collectif sollicitées à l'occasion de délivrances de permis de construire (0,45 M€)
- les redevances perçues en contrepartie des contrôles de raccordement à l'assainissement collectif (0,07 M€).

En 2020, le BP intègre également 0,13 M€ de recettes de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie AESN pour les études de mise en conformité.

### 2. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **6,88 M€**, en légère hausse de 0,17 M€.

Le montant des charges exceptionnelles correspond majoritairement à la participation à la réalisation du Bassin de rétention (avenant n° 2 de la convention avec le département de Seine-Saint-Denis). Cette subvention s'élève à 1,76 M€, soit 26% des dépenses d'exploitation.

## D. L'investissement

### 1. Les recettes réelles

En investissement, les recettes réelles, y compris les restes à réaliser (RAR) mais hors affectation du résultat, s'élèvent à **8,64 M€**, soit un niveau en légère hausse par rapport au BP 2019 (8,41 M€), qui s'explique notamment par la hausse du montant de l'emprunt d'équilibre compensant la baisse des subventions.

L'inscription de recettes des subventions d'investissement en 2020 (1,77 M€ y compris RAR) est inférieure au montant prévu en 2019 (1,93 M€) mais supérieure aux réalisations effectives de l'année passée (1,23 M€). Hors contribution du budget principal au budget annexe assainissement (0,12 M€), ces subventions sont versées par l'AESN dans le cadre d'investissements cofinancés pour le prolongement du tramway T1, des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement, et du schéma directeur assainissement.

Enfin, les recettes du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sont prévues à hauteur de 1,30 M€.

L'investissement est présenté avec une proposition d'emprunt d'équilibre à hauteur de 5,58 M€ (contre 5,18 M€ en 2019).

## 2. Les dépenses réelles

En investissement, les dépenses réelles, y compris les restes à réaliser (RAR), s'élèvent à **13,40 M€**, soit un niveau en légère baisse par rapport au montant de 2019 qui était à 13,88 M€.

Ces dépenses intègrent le solde des crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation et d'extension du réseau pour un montant de 1,17 M€, la suite du programme lancé en 2019 pour un montant de 4,56 M€ et les premiers crédits de paiement du nouveau programme de travaux lancé pour la période 2020-2025 pour un montant de 50,00 M€, étalés sur six ans (3,7 M€ en 2020) et intégrant les travaux liés à la mise en œuvre du schéma directeur et les travaux de voirie et les grosses réparations sur le réseau.

En 2020, le remboursement des travaux menés par les villes dans le cadre des opérations du premier Plan de renouvellement urbain (ou PRU1) s'élève à 0,50 M€. En outre, il est prévu 0,28 M€ pour les études et les travaux du second Plan de renouvellement urbain en 2020.

Le dévoiement des réseaux dans le cadre du prolongement du T1 mobilisera 0,25 M€ de crédits en 2020.

Par ailleurs, 0,06 M€ sont budgétés en 2020 dans le cadre des travaux de modernisation des bassins et de mise en place de la télésurveillance.

Enfin, il est prévu le solde des dépenses du marché lié au Schéma directeur d'assainissement (0,02 M€).

## BP 2020 - Budget annexe assainissement

### Section de fonctionnement - opérations réelles et ordre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	2 897 103,00	3 330 113,00
012 - Charges de personnel	1 253 918,81	1 389 203,66
66 - Frais financiers	274 900,00	280 000,00
67 - Charges exceptionnelles	2 277 000,00	1 877 632,01
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 826 163,05</b>	<b>4 946 167,33</b>
023 - virement (non exécuté)	3 326 163,05	2 563 540,44
042 - opérations patrimoniales	2 500 000,00	2 382 626,89
<b>TOTAL</b>	<b>12 529 084,86</b>	<b>11 823 116,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
<b>70 - Produits des services</b>	<b>10 437 000,00</b>	<b>11 496 000,00</b>
Redevance assainissement	8 900 000,00	9 900 000,00
Participation BPAL	472 000,00	481 000,00
Autres produits	1 065 000,00	1 115 000,00
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>50 000,00</b>	<b>134 316,00</b>
<b>75 - FCTVA</b>		
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		
<b>013 - Atténuation de charges</b>		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>200 000,00</b>	<b>192 800,00</b>
042 - opérations patrimoniales	200 000,00	192 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 687 000,00</b>	<b>11 823 116,00</b>

D002		
------	--	--

R002 - Excédent de fonctionnement reporté	13 321 315,00	
---	---------------	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	12 529 084,86	11 823 116,00
--	---------------	---------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	24 008 315,00	11 823 116,00
--	---------------	---------------

### Section d'investissement - opérations réelles et ordre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
20-21-23 Dépenses d'équipement	12 225 043,30	11 684 842,00
16 - Remboursement capital de dette	1 511 900,00	1 570 000,00
<b>Divers</b>		
<b>Opérations d'ordre - 040</b>	<b>200 000,00</b>	<b>192 800,00</b>
<b>Opérations d'ordre - 041</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>13 936 943,30</b>	<b>13 447 642,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
<b>13 - Subventions</b>	<b>1 630 627,67</b>	<b>1 516 028,00</b>
<b>10 - FCTVA</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 300 000,00</b>
<b>16 - Emprunts</b>	<b>5 180 152,58</b>	<b>5 576 070,53</b>
dont emprunt déjà réalisé	-	-
dont emprunt de fin d'année	5 180 152,58	5 576 070,53
<b>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>6 166 420,72</b>	
<b>Divers</b>		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 826 163,05</b>	<b>4 946 167,33</b>
021 - virement (non exécuté)	3 326 163,05	2 563 540,44
041 - opérations		
042 - opérations patrimoniales	2 500 000,00	2 382 626,89
<b>TOTAL</b>	<b>20 103 364,02</b>	<b>13 338 265,86</b>

Restes à réaliser N-1	139 508,61	141 877,86
-----------------------	------------	------------

Restes à réaliser N-1	296 741,00	251 254,00
-----------------------	------------	------------

D001	6 323 653,11	
------	--------------	--

R001		
------	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	20 400 105,02	13 589 519,86
--	---------------	---------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	20 400 105,02	13 589 519,86
--	---------------	---------------

### III. LE BUDGET ANNEXE PROJETS D'AMENAGEMENT

#### A. Présentation d'ensemble

Le budget annexe ZAC Projets d'aménagement intègre d'une part les écritures de la Z.A.C. du Centre-Ville des Lilas, et d'autre part l'ensemble des relations financières entretenues par Est-Ensemble avec les organismes partenaires qui portent les autres opérations d'aménagement urbain (opérations réelles en section d'investissement).

Le financement des opérations d'aménagement urbain (hors ZAC Centre-Ville des Lilas) est assuré depuis plusieurs années par l'emprunt. Il convient donc de prévoir le flux d'épargne depuis le budget principal, qui seul permet le remboursement de la dette et donc l'équilibre réel du budget.

Budget primitif 2020		Budget primitif 2019	
FONCTIONNEMENT	CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES 0,43 M€	CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES 0,50 M€	RECETTES DE GESTION COURANTE 3,31 M€
	AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS DE STOCKS 3,82 M€	RECETTES DE GESTION COURANTE 3,36 M€	RECETTES D'ORDRE 0,86 M€
INVESTISSEMENT	RECETTES D'ORDRE 0,89 M€	RECETTES D'ORDRE 0,89 M€	SOLDE D'EXECUTION EXCEDENTAIRE 2017 REPORTÉ 0,10 M€
	DEPENSES D'EQUIPEMENT 14,19 M€	EMPRUNT 10,29 M€	EMPRUNT 9,05 M€
	DEPENSES FINANCIERES 2,63 M€	SUBVENTIONS 3,61 M€	SUBVENTIONS 2,38 M€
	DEPENSES D'ORDRE 0,89 M€	AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS DE STOCKS 3,82 M€	AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS DE STOCKS 3,78 M€
			SOLDE D'EXECUTION EXCEDENTAIRE 2018 REPORTE 1,63 M€
		DEPENSES D'EQUIPEMENT 13,41 M€ dont Restes à réaliser 0,44 M€	DEPENSES FINANCIERES 2,57 M€
		AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS DE STOCKS 3,78 M€	DEPENSES D'ORDRE 0,86 M€

## **B. Le fonctionnement**

### 1. Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement de ce budget s'élèvent à **3,36 M€**, soit un niveau en légère hausse par rapport au BP 2019. En effet, la seule opération qui demeure en recette réelle est le flux d'épargne provenant du budget principal et permettant l'équilibre réel de ce budget (couverture de l'annuité de la dette et du solde des opérations d'ordre), qui ne dispose pas de ressources propres.

### 2. Les dépenses réelles

Les dépenses de la section de fonctionnement correspondent au remboursement des intérêts de la dette contractée (430 k€).

## **C. L'investissement**

### 1. Les recettes réelles

En investissement les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à **13,90 M€**, ce qui témoigne d'une diminution par rapport au BP 2019 (11,43 M€), en raison notamment de la diminution de l'emprunt d'équilibre.

Il passe en effet d'une inscription de 9,05 M€ en 2019 à 10,29 M€.

### 2. Les dépenses réelles

Avec l'avancement des nombreux projets d'aménagement lancés sur le territoire, et la signature des traités de concession d'aménagement, l'essentiel des dépenses correspond au versement des participations dues aux aménageurs ainsi qu'au remboursement de certaines villes au titre du partage à parité du déficit.

Les dépenses d'équipement, y compris les restes à réaliser, s'élèvent à 14,19 M€ au BP 2020 soit un niveau en hausse par rapport au BP 2019 (13,41 M€).

## BP 2020 - Balance du Budget annexe des projets d'aménagement

### Section de fonctionnement - opérations réelles et ordre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
<b>011 - Charges à caractère général</b>		
<b>66 - Frais financiers</b>	497 850,00	430 200,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>3 779 932,45</b>	<b>3 821 335,00</b>
023 - virement (non exécuté)		
042 - opérations d'ordre de transfert entre sect	3 779 932,45	3 821 335,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 277 782,45</b>	<b>4 251 535,00</b>

D002		
------	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	4 277 782,45	4 251 535,00
---	--------------	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
<b>74 - Participation du budget principal</b>	<b>3 313 081,84</b>	<b>3 360 858,00</b>
<b>70 - Produits des services</b>	-	-
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>863 409,60</b>	<b>890 677,00</b>
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	863 409,60	890 677,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 176 491,44</b>	<b>4 251 535,00</b>

R002 - Excédent de fonctionnement reporté	101 291,01	
---	------------	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	4 277 782,45	4 251 535,00
---	--------------	--------------

### Section d'investissement - opérations réelles et ordre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
<b>20-21-23 Dépenses d'équipement</b>	<b>4 838 681,00</b>	<b>4 705 840,00</b>
<b>204 - Fonds de concours</b>	<b>8 134 582,00</b>	<b>9 267 897,00</b>
<b>27 - Immobilisations financières</b>		
<b>16 - Remboursement capital de dette</b>	<b>2 570 300,00</b>	<b>2 631 000,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>863 409,60</b>	<b>890 677,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	863 409,60	890 677,00
041 - opérations patrimoniales		
<b>TOTAL</b>	<b>16 406 972,60</b>	<b>17 495 414,00</b>

Restes à réaliser N-1	436 796,00	218 398,00
-----------------------	------------	------------

D001		
------	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	16 843 768,60	17 713 812,00
--	---------------	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	BP 2019	BP 2020
<b>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	-	-
<b>13 - Subventions</b>	<b>2 382 427,00</b>	<b>3 606 867,00</b>
<b>16 - Emprunts</b>	<b>9 046 776,49</b>	<b>10 285 610,00</b>
dont emprunt déjà réalisé	-	
dont emprunt de fin d'année	9 046 776,49	10 285 610,00
<b>Divers</b>		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>3 779 932,45</b>	<b>3 821 335,00</b>
023 - virement (non exécuté)	-	
041 - opérations patrimoniales		
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	3 779 932,45	3 821 335,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 209 135,94</b>	<b>17 713 812,00</b>

Restes à réaliser N-1		
-----------------------	--	--

R001	1 634 632,66	
------	--------------	--

Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	16 843 768,60	17 713 812,00
--	---------------	---------------

## IV - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

### A. Principes de gestion en Autorisation de programme

Une Autorisation d'engagement (AE) en fonctionnement, ou autorisation de programme (AP) en investissement, représente l'autorisation d'engager une dépense pluriannuelle sans limitation de durée jusqu'à son mandatement, sa révision ou son annulation. Elle se répartit en crédits de paiement (CP), limites supérieures des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire. L'équilibre budgétaire des sections s'apprécie donc en tenant compte des seuls crédits de paiement. Le recours aux AP et AE optimise la gestion de projets pluriannuels puisqu'elle distingue la capacité à prendre des engagements sur un exercice de celle à mandater des crédits, limitée aux besoins effectivement constatés. Cet avantage explique leur emploi progressif par Est Ensemble, tout d'abord, pour piloter la réalisation budgétaire des opérations d'envergure transférées par les villes membres à la création de la Communauté d'agglomération (grands équipements, projets d'aménagement concerté) puis, de plus en plus, pour porter les projets développés en commun sur le territoire en matière d'habitat, d'assainissement, d'extension de la fibre optique, d'équipements nouveaux ou encore de valorisation des déchets.

La gestion en AP/CP constitue par ailleurs un outil d'aide à la décision et de communication autour du projet politique pour le territoire. Elle autorise une approche consolidée par politique publique, traduisant en partie le programme pluriannuel des investissements attendus pour des projets donnés et permet d'évaluer la soutenabilité budgétaire des projets dans la durée.

La situation des AP et de leurs CP est votée simultanément par une délibération distincte de celle du vote du budget. Elle peut être révisée lors de l'adoption du budget primitif ou lors des décisions modificatives. Les délibérations relatives aux AP/CP ont plusieurs objectifs. Elles visent d'une part à ouvrir de nouvelles AP et à clôturer des programmes devenus caducs ou terminés, et d'autre part à ajuster le montant global des autorisations de programme et les crédits de paiement afférents selon l'évolution des opérations en cours.

### B. Ajustements des AP au budget primitif 2020

#### 1. Situation des autorisations du budget principal

A l'occasion du vote du budget primitif 2020, il n'y a pas de création d'opérations d'équipement gérées en AP/CP.

La préparation du budget primitif 2020 lors du dernier trimestre de l'année 2019 a permis aux services d'affiner les prévisions budgétaires sur AP. Des ajustements ont ainsi lieu lors du vote du budget primitif.

Certaines autorisations de programme sont en hausse. C'est le cas de la politique culturelle avec la hausse des AP « Bibliothèque des Courtilières », « Conservatoire de musique du Pré-Saint-Gervais » et « Conservatoire Montreuil » ; de la politique de l'habitat avec la hausse des AP « Opération aménagement 7 Arpents », « RHI du Pré-Saint-Gervais » et « opération aménagement 4 chemins » ; de la politique de prévention et de valorisation des déchets avec la hausse de l'AP relative à l'extension du réseau de collecte pneumatique à Romainville ; de la politique renouvellement urbain avec l'augmentation des AP PRU2 « Londeau – Noisy-le-Sec », « Quartiers Nord – Bondy », « La Noue Malassis – Bagnolet », « 7 Arpents – Pantin/Pré-Saint-Gervais », « Bethisy centre-ville – Noisy-le-Sec », « l'Abreuvoir – Bobigny » et « centre-ville – Bobigny » ; de la politique aménagement avec la hausse de l'AP « Plan local d'urbanisme intercommunal » et de l'AP « Règlement local de publicité intercommunal » ; de la politique sportive avec la hausse de l'AP « Piscines des Murs à pêches » au regard des derniers paiements à effectuer.

Compte-tenu des opérations ouvertes précédemment et des ajustements proposés, l'enveloppe totale d'AP ouvertes sur le budget principal s'élèvera à **335,82 M€**. Sur cette enveloppe, il est prévu de consacrer un montant de crédits de paiement de **56,31 M€** en 2020.

L'enveloppe des autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement atteint **7,02 M€**, soit une légère hausse globale des AE de 94 021.9 €, pour un montant de crédits de paiement évalués à **0,97 M€** sur l'exercice.

**Budget principal - Autorisations d'engagement** (fonctionnement)

POLITIQUE PUBLIQUE	PROJET	AE	CP antérieurs	2019	2020	2021	> 2021
<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	900 000,00	457 930,99	290 027,00	129 002,00	23 040,01	-
<b>AMENAGEMENT</b>	PLANS LOCAUX D'URBANISME - VOLET VILLES	25 414,26	25 414,26	-	-	-	-
<b>HABITAT</b>	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE COPRO LA BRUYERE BONDY	844 260,00	542 260,00	141 240,00	160 000,00	760,00	-
	OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	710 320,03	407 320,03	127 649,95	130 000,00	45 350,05	-
	OPAH PRE SAINT-GERVAIS	349 103,56	323 125,52	12 978,04	-	-	13 000,00
	OPAH-CD BOBIGNY	472 930,80	472 930,80	-	-	-	-
	POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	374 528,31	145 941,31	150 064,11	61 620,00	16 902,89	-
	OPAH-CD NOISY-LE-SEC	303 625,11	295 062,97	8 562,14	-	-	-
	OPAH-CD ROMAINVILLE	832 387,27	779 729,76	52 657,51	-	-	-
	PLAN DE SAUVEGARDE DE LA NOUE BAGNOLET	719 000,00	-	112 233,55	160 500,00	147 500,00	298 766,45
	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	215 319,00	63 634,47	77 652,52	52 734,00	21 298,01	-
	ETUDES HABITAT PRIVE	61 760,00	-	29 760,00	32 000,00	-	-
	DISPOSITIF INTERCOMMUNAL D'HEBERHEMENT SOLIHA	40 000,00	10 000,00	10 000,00	-	10 000,00	10 000,00
	PNRQAD COUTURES BAGNOLET	16 516,00	9 676,00	840,00	-	3 000,00	3 000,00
	POPAC NOISY LE SEC - ROMAINVILLE	277 288,00	-	63 070,76	104 426,00	75 500,00	34 291,24
<b>EAU POTABLE</b>	CREATION D'UNE REGIE PUBLIQUE DE L'EAU	230 000,00	-	-	-	39 000,00	191 000,00
<b>COMMUNICATION</b>	MAGAZINE TERRITORIAL 2017-2021	644 537,35	219 537,35	98 041,95	141 000,00	150 000,00	35 958,05
		<b>7 016 989,69</b>	<b>3 752 563,46</b>	<b>1 174 777,53</b>	<b>971 282,00</b>	<b>532 350,96</b>	<b>586 015,74</b>

## Budget principal - Autorisations de programme (investissement)

POLITIQUE PUBLIQUE	PROJET	AP	CP antérieurs	2019	2020	2021	> 2021
AMENAGEMENT	PLANS LOCAUX D'URBANISME - VOLET VILLES	915 994,90	715 994,90	80 790,00	40 000,00	79 210,00	-
	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 300 000,00	206 845,80	345 459,64	175 000,00	200 000,00	372 694,56
	REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	120 000,00	0,00	-	50 000,00	50 000,00	20 000,00
COMMUNICATION	SITE INTERNET EST-ENSEMBLE.FR	126 211,20	36 211,20	4 740,00	-	85 260,00	-
	SIGNALETIQUE EQUIPEMENTS TERRITORIAUX	200 000,00	138 498,91	26 652,45	15 000,00	19 848,64	-
CULTURE	BIBLIOTHEQUE DES COURTILLIERES - PANTIN	4 800 000,00	0,00	12 000,00	4 519 761,00	135 382,00	132 857,00
	BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT - BONDY	5 539 789,00	1 233 393,03	-	-	55 000,00	4 251 395,97
	BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET - PANTIN (Lancement)	2 025 000,00	0,00	632 630,66	-	60 000,00	1 332 369,34
	BIBLIOTHEQUE DESNOS - MONTREUIL (Lancement)	3 450 000,00	0,00	444 885,83	2 000 000,00	950 000,00	55 114,17
	CENTRE CULTUREL ANGLEMONT - LES LILAS (Lancement)	80 000,00	0,00	-	-	40 000,00	40 000,00
	CINEMA MELIES 6 SALLES - MONTREUIL	14 679 764,17	14 442 764,17	113 757,61	122 000,00	1 242,39	-
	VEFA CINEMA BOBIGNY	20 347 000,00	0,00	434 913,42	2 400 000,00	6 183 029,80	11 329 056,78
	CONSERVATOIRE NOISY LE SEC	12 108 949,08	11 474 685,11	72 583,94	561 663,97	16,06	-
	CONSERVATOIRE NINA SIMONE - ROMAINVILLE	5 619 160,65	5 417 927,02	108 931,49	49 233,63	43 068,51	-
	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - PRE-ST-GERVAIS	7 500 000,00	769 046,27	117 867,35	2 884 771,00	2 646 182,73	1 082 132,65
	CONSERVATOIRE - MONTREUIL	3 100 000,00	201 041,85	360 863,84	700 000,00	1 798 958,15	39 136,16
	PROGRAMME ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE	1 360 000,00	644 009,06	202 794,81	315 990,00	197 206,13	-
ACTION ECONOMIQUE	PROJET PEPINIERE / HOTEL D'ENTREPRISE - BONDY	5 920 000,00	0,00	1 661 752,56	500 000,00	3 758 247,44	-
	FONDS ECONOMIE QUARTIERS	2 600 000,00	0,00	30 000,00	98 000,00	800 000,00	1 672 000,00
ENVIRONNEMENT	PARC DES GUILLAUMES NOISY LE SEC	3 815 182,57	2 050 182,57	8 074,94	52 314,00	180 000,00	1 524 611,06
	POINT NOIR DU BRUIT FERROVIAIRE - BONDY / NOISY	772 560,00	540 792,00	-	231 768,00	-	-
	PARC DES BEAUMONTS	1 216 998,40	13 178,40	51 282,50	163 524,00	245 000,00	744 013,50
	BOIS DE BONDY	645 000,00	0,00	105 685,22	50 000,00	95 000,00	394 314,78
FIBRE OPTIQUE	CREATION D'UN RESEAU TELECOM TRES HAUT DEBIT	2 551 637,60	1 533 879,21	215 082,29	450 000,00	352 676,10	-
HABITAT	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	962 524,83	485 220,83	24 829,99	27 856,00	51 650,00	372 968,01
	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	353 267,00	19 767,00	7 500,00	87 500,00	150 000,00	88 500,00
	PROGRAMME MULTI-SITES MONTREUIL BAGNOLET	332 111,50	11 611,50	32 161,34	21 720,00	130 000,00	136 618,66
	OPAH RU - BAGNOLET (PNRQAD)	384 555,35	28 555,35	24 572,50	50 000,00	110 000,00	171 427,50
	OPAH-CD BOBIGNY	432 643,08	37 375,08	176 000,00	166 084,00	53 184,00	-
	OPAH - PRE SAINT-GERVAIS	606 686,34	49 387,34	25 706,62	111 935,00	225 921,00	193 736,38
	OPAH RU - MONTREUIL (PNRQAD)	721 091,70	113 091,70	238 129,00	37 000,00	165 000,00	167 871,00
	OPAH-CD - NOISY LE SEC	254 215,00	26 415,00	750,00	7 700,00	152 000,00	67 350,00
	OPAH-CD - ROMAINVILLE	347 313,25	98 713,25	76 380,00	43 810,00	109 000,00	19 410,00
	RHI 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS - PANTIN	1 225 141,32	1 125 141,32	31 230,11	40 000,00	28 769,89	-
	RHI DU PRE SAINT-GERVAIS	1 138 882,00	1 012 788,00	40 000,00	86 094,00	-	-
	DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	11 302 908,80	4 365 460,80	-	1 746 549,00	1 917 838,00	3 273 061,00
	POPAC PAUL ELIARD BOBIGNY	50 000,00	0,00	-	-	29 500,00	20 500,00
	ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	1 119 047,62	441 825,62	311 857,01	153 043,00	212 321,99	-
OPERATION AMENAGEMENT 4 CHEMINS - PANTIN	16 225 850,00	0,00	1 544 565,00	1 594 565,00	3 284 180,00	9 802 540,00	
PNRQAD COUTURES BAGNOLET	6 684 016,00	3 684 016,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	-	
OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	19 750 000,00	0,00	-	200 000,00	2 026 648,00	17 523 352,00	
PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS	EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE PNEUMATIQUE	3 715 000,00	1 478 575,55	860 843,80	1 000 000,00	375 580,65	-
	PROGRAMME PLURIANNUEL D'IMPLANTATION DE PAVE	4 000 000,00	1 474 008,86	485 121,40	850 000,00	-	1 190 869,74
	AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	5 366 604,40	46 604,40	36 006,00	220 000,00	1 500 000,00	3 563 994,00
RENOUVELLEMENT URBAIN	PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	1 240 000,00	358 908,00	308 704,80	564 079,00	8 308,20	-
	PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	520 000,00	184 036,50	144 066,00	183 500,00	8 397,50	-
	PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	480 000,00	188 736,60	150 143,40	141 000,00	120,00	-
	PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	950 000,00	448 010,34	186 806,40	298 558,00	16 625,26	-
	PRU2 BLANQUI - BONDY	431 877,00	0,00	-	254 563,00	177 314,00	-
	PRU2 SABLIERE - BONDY	454 377,00	0,00	-	202 253,00	102 762,00	149 362,00
	PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	198 600,00	77 860,45	95 465,99	-	25 273,56	-
	PRU2 LONDEAU - NOISY-LE-SEC	480 000,00	158 400,00	68 940,00	251 429,00	1 231,00	-
	PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	270 000,00	105 330,00	35 100,00	129 042,00	528,00	-
	PRU2 QUATRE CHEMINS - PANTIN	73 089,00	0,00	7 945,00	50 000,00	15 144,00	-
	PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	6 611 830,00	304 830,00	29 880,00	2 758 481,00	3 518 639,00	-
	PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	130 000,00	0,00	-	130 000,00	-	-
	REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DU PRU1 - EAU POTABLE	1 187 472,00	0,00	-	-	1 057 472,00	130 000,00
SPORT	PISCINE MUR A PECHEES - MONTREUIL	25 842 674,87	24 836 978,60	725 696,27	280 000,00	-	-
	PISCINE LES MALASSIS - BAGNOLET	15 740 000,00	0,00	-	-	120 000,00	15 620 000,00
	PISCINE LECLERC + CONSERVATOIRE - PANTIN	43 119 686,91	329 902,91	929 912,62	8 500 000,00	15 800 000,00	17 559 871,38
	PISCINE INTERCOMMUNALE BONDY-NOISY-LE-SEC	45 600 000,00	38 664,00	1 124 020,00	13 730 000,00	14 462 500,00	16 244 816,00
	CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL - BOBIGNY (Plan pluriannuel piscines)	10 336 503,76	116 433,52	1 941 468,85	6 010 000,00	500 000,00	1 768 601,39
	PISCINE MULINGHAUSEN - LES LILAS (Plan pluriannuel piscines)	4 200 000,00	0,00	-	-	150 000,00	4 050 000,00
	STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ - MONTREUIL (Plan pluriannuel piscines)	1 566 526,80	1 563 967,26	2 559,54	-	-	-
	PISCINE JEAN GUIMIER - ROMAINVILLE (Plan pluriannuel piscines)	620 000,00	0,00	-	-	-	620 000,00
		335 817 743,10	82 629 065,28	15 697 110,19	56 305 786,60	65 461 236,00	115 724 545,03

## 2. Evolution du budget assainissement

Le budget assainissement est aussi impacté par la création d'une AP pour les travaux de réhabilitation et d'extension de réseau 2020-2025 (50 000 000€ sur 6 ans dont 3 700 000 € pour 2020). L'enveloppe du budget annexe d'assainissement atteint ainsi **89,75 M€** pour un montant de crédits de paiement de **10,54 M€** en 2020.

### Budget annexe d'assainissement - Autorisations de programme (investissement)

POLITIQUE PUBLIQUE	PROJET	AP	CP antérieurs	2019	2020	2021	> 2021
ASSAINISSEMENT	SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	1 411 403,42	1 313 678,34	77 725,08	20 000,00	-	-
	TRAVAUX SUR RESEAUX LIES AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 11	3 455 719,95	2 879 576,25	326 143,70	250 000,00	-	-
	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU RESEAU (Prog. 2017)	8 327 848,91	7 877 848,91	245 548,96	204 451,04	-	-
	REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DU PRU - Volet Assainissement	3 000 000,00	184 659,18	-	500 000,00	1 000 000,00	1 315 340,82
	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU RESEAU (Prog. 2018)	9 980 000,00	5 274 609,04	3 730 000,91	965 390,96	9 999,09	-
	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU RESEAU (Prog. 2019)	11 800 000,00	-	4 556 869,87	4 560 000,00	2 680 000,00	3 130,13
	ETUDES ET TRAVAUX PRU2	882 235,33	-	99 835,33	280 000,00	270 000,00	232 400,00
	TRAVAUX DE MODERNISATION ET TELESURVEILLANCE DES BASSINS	892 000,00	-	-	60 000,00	416 000,00	416 000,00
	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE RESEAU 2020-2025	50 000 000,00	-	-	3 700 000,00	5 560 000,00	40 740 000,00
		<b>89 749 207,61</b>	<b>17 530 371,72</b>	<b>9 036 123,85</b>	<b>10 539 842,00</b>	<b>9 935 999,09</b>	<b>42 706 870,95</b>

### 3. Evolution du budget annexe des projets d'aménagement

Concernant le budget annexe des projets d'aménagement, l'enveloppe d'AP s'élève à **157,42 M€** pour **13,97 M€** de crédits de paiement inscrits sur 2020.

A l'occasion du vote du budget primitif 2020, l'opération TZEN 3 est créée à hauteur de **775 k€**.

### Budget annexe des projets d'aménagement - Autorisations de programme (investissement)

PROJET ZAC	PROJET	AP	CP antérieurs	2019	2020	2021	> 2021
BENOIT HURE - Bagnolet	REVERSEMENT CONVENTIONNEL A LA VILLE	4 602 244,00	429 272,00	429 065,00	600 000,00	-	-
	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR		2 214 636,00	309 757,00	309 757,00	309 757,00	-
ECOCITE - Bobigny	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR	27 052 791,00	13 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	9 052 791,00
RIVES DE L'OURCQ - Bondy	ETUDES	19 108 012,99	563 012,99	-	-	-	-
	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR		2 700 000,00	413 558,25	415 500,00	1 400 000,00	13 615 941,75
BOISSIERE - Montreuil	ETUDES	16 447 054,52	108 695,52	-	-	-	-
	REVERSEMENT CONVENTIONNEL A LA VILLE		3 035 277,00	867 222,00	-	-	-
	ACQUISITIONS		2 106 717,94	59 874,85	3 588 940,00	3 256 822,06	3 423 505,15
	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR		0,00	-	-	-	-
FRATERNITE - Montreuil	ETUDES	27 324 155,26	337 651,26	-	13 500,00	-	-
	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR		12 530 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 360 751,00	7 082 253,00
PLAINE DE L'OURCQ - Noisy-le-Sec	ETUDES	16 802 607,34	34 607,34	-	-	-	-
	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR		2 100 000,00	200 000,00	200 000,00	1 800 000,00	12 468 000,00
PORT DE PANTIN - Pantin	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR	8 145 027,00	6 000 000,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00	870 027,00
ECOQUARTIER - Pantin	ETUDES	21 681 281,64	572 487,46	-	15 000,00	-	244 221,40
	MAITRISE D'OEUVRE URBAINE		470 484,78	131 439,21	54 000,00	46 000,00	-
	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR		0,00	-	1 000 000,00	1 500 000,00	17 647 648,79
HORLOGE - Romainville	REVERSEMENT CONVENTIONNEL A LA VILLE	12 075 157,00	996 560,00	1 500 000,00	1 500 000,00	82 037,00	-
	PARTICIPATION VERSEE A L'AMENAGEUR		7 249 140,00	249 140,00	249 140,00	249 140,00	-
TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	ETUDES yc SECTEUR FAUBOURGS	1 781 234,88	412 606,23	106 915,88	476 000,00	300 000,00	485 712,77
PARC DES HAUTEURS	ETUDES	817 362,80	0,00	145 462,80	371 900,00	100 000,00	200 000,00
FAUBOURGS	ETUDES	300 000,00	0,00	-	50 000,00	100 000,00	150 000,00
ACCOMPAGNEMENT	ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET FINANCIER	505 928,27	235 228,27	20 700,00	150 000,00	50 000,00	50 000,00
OPETATION TZEN 3	OPETATION TZEN 3	775 000,00		-	55 000,00	370 000,00	350 000,00
		<b>157 417 856,70</b>	<b>55 096 376,79</b>	<b>8 358 134,99</b>	<b>13 973 737,00</b>	<b>14 349 507,06</b>	<b>65 640 100,86</b>

## V - LA DETTE

### A. L'évolution de l'encours de la dette propre

Au 1er janvier 2020, la dette globale d'Est Ensemble s'élève à 98,36 M€ et se répartit de la façon suivante :

Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux Moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes de prêt
Encours de dette total	98 359 678,35 €	1,54%	11 ans, 5 mois	149
<i>Dont budget principal</i>	50 703 564,31 €	1,81%	10 ans, 6 mois	17
<i>Dont budget aménagement</i>	34 103 091,50 €	1,08%	13 ans, 1 mois	17
<i>Dont budget assainissement</i>	13 553 022,54 €	1,61%	11 ans, 1 mois	118

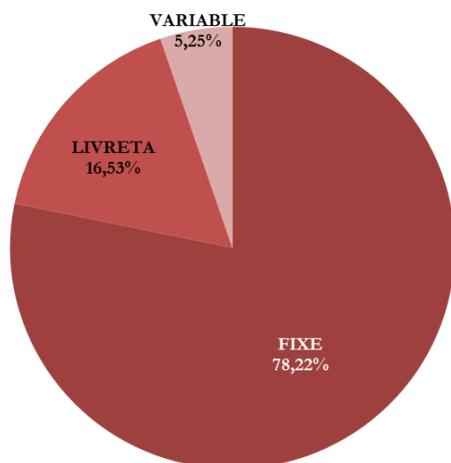
L'ensemble des emprunts contractés par Est Ensemble respecte la Charte de Bonne Conduite entre les Établissements Bancaires et les Collectivités Territoriales : 100% de l'encours est classé en catégorie A1, soit la catégorie la moins risquée de la classification.

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à 12,29 M€ (contre 11,04 M€ au BP 2019) pour les trois budgets confondus et hors provisions pour le remboursement de l'emprunt in fine, soit une hausse près de +11,32 %. Comme pour l'exercice 2019, les coûts liés à la mobilisation d'emprunts nouveaux ont été inscrits dès le Budget Primitif, ce qui explique cette importante hausse à périmètre constant. Sans ces inscriptions, l'évolution s'élève à +9,88% et résulte de la mobilisation des emprunts en 2019 sur les trois budgets.

	2019	2020	Evolution
Capital payé sur la période	8 011 683,78 €	9 056 609,46 €	13,04%
Intérêts payés sur la période	1 572 012,27 €	1 474 066,81 €	-6,23%
Annuité	9 583 696,05 €	10 530 676,27 €	9,88%

Parallèlement, la politique d'emprunt d'Est Ensemble consiste à conserver une répartition par type de risque équilibrée entre taux fixes et taux indexés, tout en faisant bénéficier la collectivité de taux fixes très bas :

#### Répartition de la dette par type de taux



Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux Moyen
Fixe	76 939 641,26 €	78,22%	1,55
Livret A	16 254 328,69 €	16,53%	1,75%
Variable	5 165 708,40 €	5,25%	0,72%
<b>Total</b>	<b>98 359 678,35 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,54%</b>

Le taux moyen de la dette s'élève à 1,54% au 1er janvier 2020, soit un niveau en baisse par rapport au taux moyen du 1er janvier 2019 (1,70%).

On notera en particulier que l'épargne que doit dégager le budget principal doit permettre de couvrir le remboursement de la dette du budget principal mais aussi du budget annexe des projets d'aménagement : en effet, cette activité ne dégage aucune ressource susceptible de constituer une épargne.

## **A. La gestion active de la trésorerie**

Pour faire face à l'évolution des charges liées à la mise en œuvre des politiques publiques menées par Est Ensemble, ainsi que le changement de statut au 1er janvier 2016, Est Ensemble a souscrit une ligne de trésorerie chaque année depuis 2015. Afin de prévoir son éventuelle utilisation, une somme est prévue au BP 2020 au titre des charges liées à la ligne de trésorerie (intérêts et frais de non utilisation).

L'instauration de la Métropole du Grand Paris a introduit de nouveaux flux pour Est ensemble ; l'EPT doit verser chaque mois la dotation d'équilibre à la MGP et percevoir le FCCT de la part des villes membres. Le calendrier contraint ainsi que le montant de ces flux croisés sont susceptibles de peser sur la trésorerie d'Est Ensemble confirmant la nécessité d'une ligne de trésorerie afin d'honorer les dépenses obligatoires, notamment les charges de personnel.

# **ANNEXE 1**

## **PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ - DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE**

1. La cotisation foncière des entreprises (CFE)
2. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
3. Les ressources humaines et dépenses associées
4. Les moyens généraux, les activités supports et la communication
5. La culture
6. Les activités sportives
7. L'emploi, l'insertion, la formation et la cohésion sociale
8. L'habitat et le renouvellement urbain
9. La prévention et la valorisation des déchets
10. Politique de l'eau et budget annexe assainissement
11. L'aménagement urbain, les déplacements et budget annexe aménagement
12. Les espaces verts et les actions environnementales
13. Le développement économique

## **1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2020**

---

La loi NOTRe et l'ordonnance du 10 décembre 2015 prise pour son application, précisent que les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ne perçoivent plus, à partir de 2016, les parts additionnelles de la taxe d'habitation et des taxes foncières, lesquelles sont rétrocédées à leurs communes membres. Pendant la période transitoire qui s'étale de 2016 à 2020, les EPT continuent de percevoir la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sont donc assimilés à des EPCI à fiscalité propre pour le vote du taux de la CFE en application de l'article 1636 B decies du code général des impôts.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable à la CFE d'Est Ensemble. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction de l'appréciation de la valeur locative du bien.

L'article 59-XV-D de la Loi NOTRe précise que la variation à la hausse de la CFE se trouve liée à l'évolution des taux moyens pondérés des taxes ménage. En l'absence de transmission par les services fiscaux de l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles, le pourcentage d'évolution potentiel du taux de CFE n'est pas connu à ce stade.

Toutefois, la pression fiscale exercée sur les entreprises du territoire via la CFE est déjà élevée. Le taux voté par Est Ensemble est en effet le taux le plus important à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Pourtant Est Ensemble a rappelé dans son projet de territoire son engagement en faveur de la création d'entreprises, afin de favoriser le développement économique du territoire.

Il est donc proposé au Conseil de Territoire de maintenir le taux de 2019 en 2020, soit 38,67%.

## 2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ANNEE 2020

Chargé de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, Est Ensemble est compétent pour percevoir la TEOM et en voter le taux. L'EPT doit le faire en tenant compte du fait que la TEOM « est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des OM dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal ». Par ailleurs, le vote des taux de TEOM doit intervenir avant le 15 avril pour une application l'année même, et l'institution de la TEOM par un EPCI doit conduire à l'application d'un taux unique sur l'ensemble de son territoire pour un même service rendu. Une unification progressive avec une durée de lissage maximum de dix ans est possible.

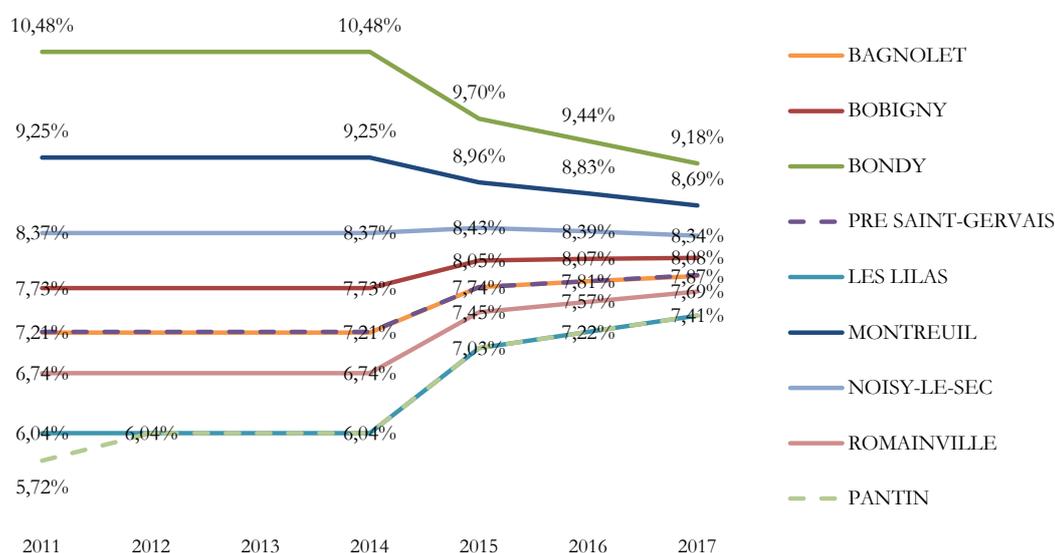
En 2011, lors de l'institution de la TEOM, Est Ensemble a mis en place une unification progressive des taux de TEOM sur une durée de 10 ans maximum. Les taux devront donc être harmonisés au plus tard en 2021. Par ailleurs, en raison de la particularité du service de rendu à Pantin, en 2011 Est Ensemble a également institué de deux zones de perception, l'une sur Pantin et l'autre sur l'ensemble des autres Villes.

En 2015, Est Ensemble a fixé le taux cible de la TEOM à 8,15%, correspondant au taux moyen pondéré générant le produit nécessaire au financement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères.

De 2011 à 2017, la convergence des taux de TEOM s'est effectuée de la manière suivante :

Communes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>BAGNOLET</b>	7,21%	7,21%	7,21%	7,21%	7,74%	7,81%	7,87%
<b>BOBIGNY</b>	7,73%	7,73%	7,73%	7,73%	8,05%	8,07%	8,08%
<b>BONDY</b>	10,48%	10,48%	10,48%	10,48%	9,70%	9,44%	9,18%
<b>PRE SAINT-GERVAIS</b>	7,22%	7,22%	7,22%	7,22%	7,74%	7,81%	7,88%
<b>LES LILAS</b>	6,04%	6,04%	6,04%	6,04%	7,03%	7,22%	7,41%
<b>MONTREUIL</b>	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%	8,96%	8,83%	8,69%
<b>NOISY-LE-SEC</b>	8,37%	8,37%	8,37%	8,37%	8,43%	8,39%	8,34%
<b>ROMAINVILLE</b>	6,74%	6,74%	6,74%	6,74%	7,45%	7,57%	7,69%
<b>PANTIN</b>	5,72%	6,04%	6,04%	6,04%	7,03%	7,22%	7,41%

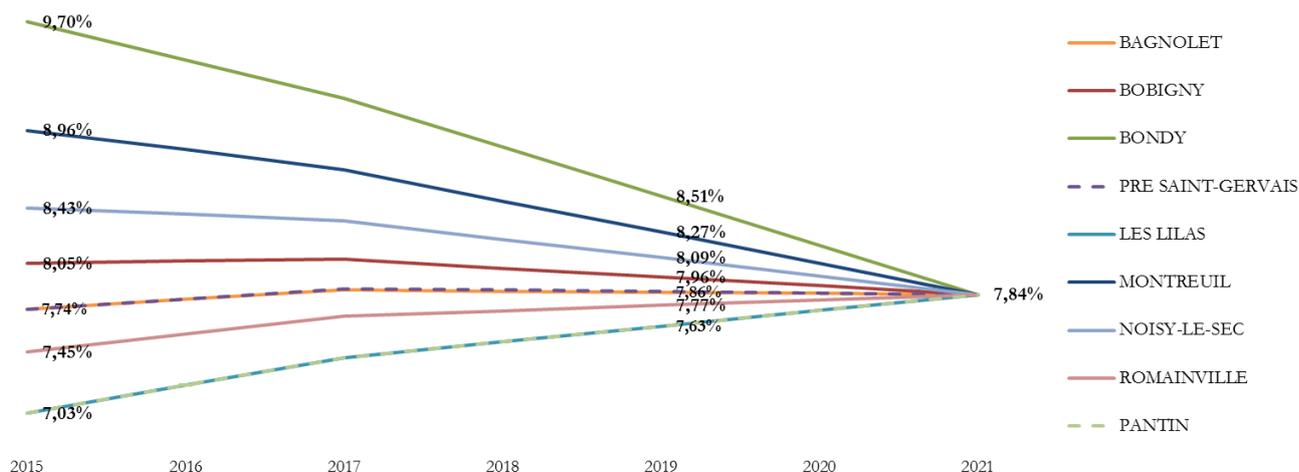
Convergence du taux de TEOM 2011/2017



En 2018, le Conseil de Territoire a décidé de poursuivre l'harmonisation des taux de TEOM, mais en diminuant le taux cible, qui passera de 8,15% à 7,84% à horizon 2021.

Communes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>BAGNOLET</b>	7,74%	7,81%	7,87%	7,86%	7,86%	7,85%	7,84%
<b>BOBIGNY</b>	8,05%	8,07%	8,08%	8,02%	7,96%	7,90%	7,84%
<b>BONDY</b>	9,70%	9,44%	9,18%	8,85%	8,51%	8,18%	7,84%
<b>PRE SAINT-GERVAIS</b>	7,74%	7,81%	7,88%	7,87%	7,86%	7,85%	7,84%
<b>LES LILAS</b>	7,03%	7,22%	7,41%	7,52%	7,63%	7,74%	7,84%
<b>MONTREUIL</b>	8,96%	8,83%	8,69%	8,48%	8,27%	8,06%	7,84%
<b>NOISY-LE-SEC</b>	8,43%	8,39%	8,34%	8,22%	8,09%	7,97%	7,84%
<b>ROMAINVILLE</b>	7,45%	7,57%	7,69%	7,73%	7,77%	7,81%	7,84%
<b>PANTIN</b>	7,03%	7,22%	7,41%	7,52%	7,63%	7,74%	7,84%

Convergence du taux de TEOM 2015/2021



L'évolution des taux de TEOM pour 2020 serait donc la suivante :

Communes	2019	2020	Evol. En %	Evol. en point de base
<b>BAGNOLET</b>	7,86%	7,85%	-0,13%	-0,01 pb
<b>BOBIGNY</b>	7,96%	7,90%	-0,75%	-0,12 pb
<b>BONDY</b>	8,51%	8,18%	-3,88%	-0,67 pb
<b>PRE SAINT-GERVAIS</b>	7,86%	7,85%	-0,13%	-0,02 pb
<b>LES LILAS</b>	7,63%	7,74%	1,44%	0,22 pb
<b>MONTREUIL</b>	8,27%	8,06%	-2,54%	-0,42 pb
<b>NOISY-LE-SEC</b>	8,09%	7,97%	-1,48%	-0,25 pb
<b>ROMAINVILLE</b>	7,77%	7,81%	0,51%	0,08 pb
<b>PANTIN</b>	7,63%	7,74%	1,44%	0,22 pb

### 3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES

---

Le budget consacré à la masse salariale augmentera cependant en 2020, en particulier du fait :

- de la mise en œuvre de la réforme nationale Parcours professionnels carrières rémunérations ;
- du glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons et de grades) ;
- de l'impact en année pleine des créations de poste réalisées l'année précédente ;
- de l'évolution à la hausse des dépenses consacrées à la restauration, du fait en particulier du nombre d'agents en augmentation.
  - o ces volets représenteront 3% de l'augmentation du chapitre 012.
- des transferts/recrutements de personnel sur les compétences PLUI et règlement local de publicité intercommunal (RLPi), SIG financés dans le cadre de la CLECT ;
- de la création de certains postes financés et donc compensés pour une large part par des financements en N+1 (FSE, Région, ANRU...);
- de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque à Pantin au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et de la nécessité d'adapter les moyens humains (3 postes de catégorie C) ;
- de la création de deux postes de catégorie A pour renforcer la direction de la culture et l'action en matière d'environnement.

Au global, le montant du chapitre 012 consacré aux charges de personnel devrait s'établir à 57 M€, soit une évolution de 4,15% par rapport au BP 2019.

#### **Focus sur les avantages en nature**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2019, 3 agents bénéficient d'un véhicule de fonction, déclarés en avantage en nature :

- Le Directeur Général des services,
- La Directrice Générale adjointe en charge des Ressources,
- Le Directeur de Cabinet.

La Communauté d'Agglomération Est Ensemble a fixé par délibérations des Bureaux communautaires du 05 juin 2013 et du 05 février 2014 la liste des emplois ouvrant l'attribution d'un logement de fonction et les modalités d'occupation. Par ailleurs, le décret n° 2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement a procédé à une refonte des conditions dans lesquelles les concessions de logement peuvent être accordées aux agents publics.

Désormais, peuvent bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service les agents ne pouvant accomplir normalement leur service, notamment pour des raisons de sécurité, de sureté, ou de responsabilité, sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité immédiate.

Ces logements de fonction par nécessité absolue de service concernent donc les emplois qui comportent une obligation d'intervention à tout moment, même en dehors des horaires de travail, afin d'assurer la bonne marche du service. Les surfaces des logements sont limitées et déterminées en fonction du nombre de personnes à charge du bénéficiaire occupant le logement.

Les logements nus concédés par nécessité absolue de service sont attribués à titre gratuit.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une concession de logement par nécessité absolue de service supportent l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement qu'ils occupent. Sont ainsi concernées les charges relatives notamment à la fourniture de l'eau, de l'électricité, du gaz, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe d'habitation.

Lorsque les charges ne pourront pas être individualisées, notamment en l'absence de compteur individuel, il pourra être appliqué un tarif forfaitaire, basé sur des critères de répartition relatifs à la surface du logement et du nombre d'occupants.

Pour ce qui concerne l'Établissement public territorial Est Ensemble, trois logements sont actuellement concédés pour nécessité absolue de service pour le gardiennage des piscines de Bondy, de Noisy-le-Sec et de Bobigny. Il s'avère que ces équipements nautiques nécessitent la présence d'agents sur les lieux de travail pour des raisons de sûreté et de sécurité.

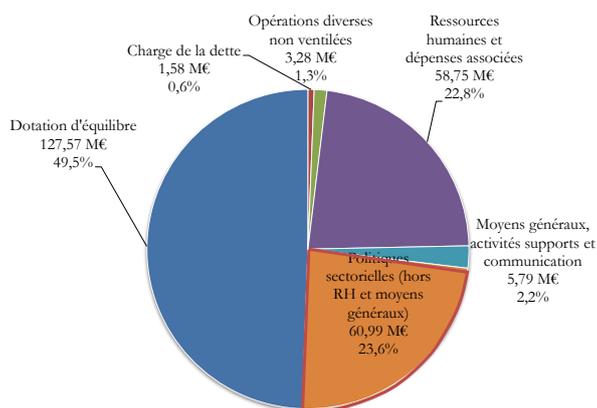
Par délibération du Bureau communautaire dans sa séance du 16 décembre 2015, il a été ainsi fixé la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction selon les termes ci-dessus détaillés, comme suit à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Concession de logement pour nécessité absolue de service :

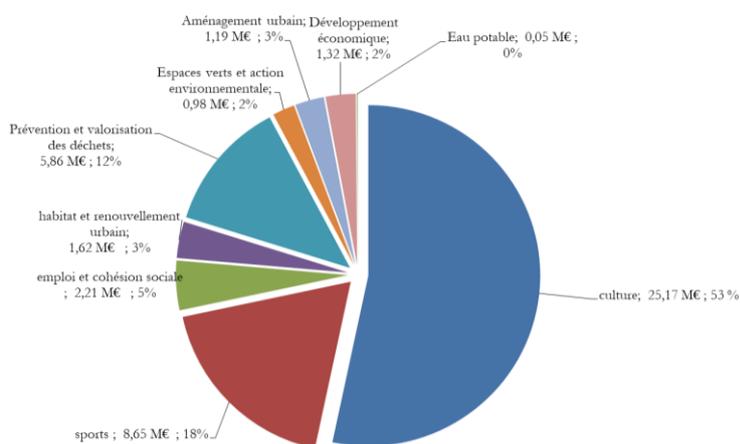
Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
<b>Gardien du Centre Nautique Michel-Beaufort de Bondy</b>	Pour des raisons de sûreté et de sécurité
<b>Gardien du Centre Nautique Edouard-Herriot de Noisy-le-Sec</b>	Pour des raisons de sûreté et de sécurité
<b>Gardien du Centre Nautique Jacques Brel de Bobigny</b>	Pour des raisons de sûreté et de sécurité

❖ Les crédits liés aux ressources humaines en 2020 (hors restes à réaliser)

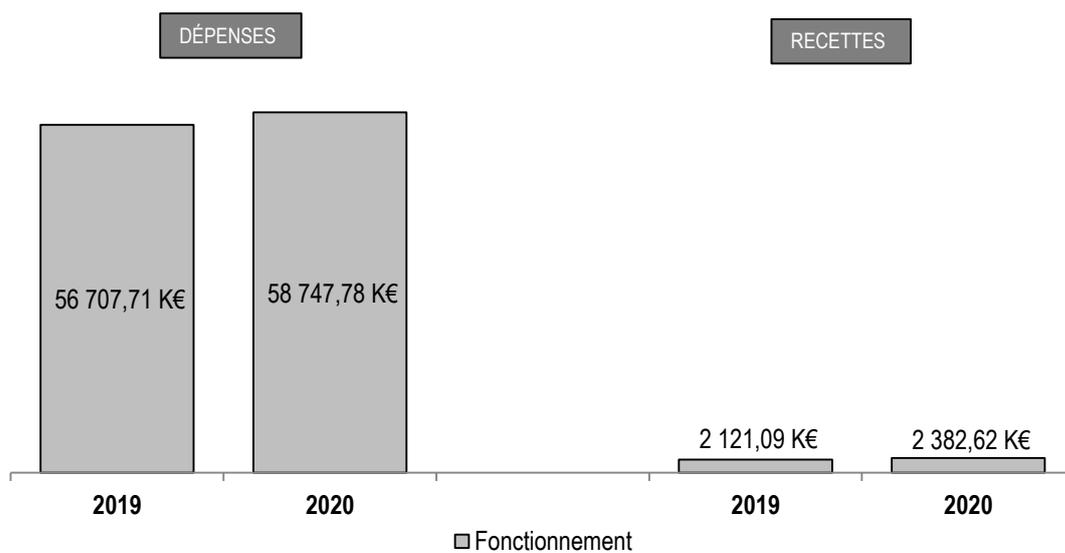
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	58 747 781,82	2 382 617,00
Investissement	4 000,00	-



❖ Les crédits liés aux ressources humaines ventilés par grandes politiques publiques en 2020



❖ L'évolution des crédits entre 2019 et 2020



#### 4. LES MOYENS GENERAUX, LES ACTIVITES SUPPORTS ET LA COMMUNICATION

---

**Les moyens généraux** assurent le fonctionnement courant des services.

Les crédits alloués correspondent en premier lieu aux loyers et charges, puis aux services ou taxes associés : nettoyage, sécurité, taxes foncières. Les charges de copropriété sont marquées par une opération de rénovation du parking silo, la hausse de taxe foncière traduit la revalorisation de la valeur locative des locaux professionnels. La fonction immobilière représente près de 1,1 M€.

Les crédits inscrits comprennent aussi la fourniture de produits ou prestations à destination des services : entretien du parc automobile et carburant, fournitures administratives (papier, etc.).

Le budget 2020 intègre les ajustements liés aux fermetures/ouvertures d'équipements en travaux. Il prend en compte la mise en place d'un nouveau dispositif de concertation dans les quartiers en renouvellement urbain.

La direction des moyens généraux sollicite également des crédits d'investissement afin de permettre l'acquisition de mobilier et matériel de bureau et de véhicules.

En matière de **système d'information**, les dépenses de fonctionnement associées à cette fonction diminuent sur 2020 de près de 10% par rapport à 2018 et 2019, malgré l'effet de mesures nouvelles telles que la sécurisation de l'accès central à internet, l'augmentation de la flotte de smartphone (minorée par la fermeture d'un nombre significatif de liaisons SFR et l'évolution des tarifs mobiles à la baisse), le fibrage du Méliès et de la piscine des Murs à Pêche. L'internalisation de certaines prestations extérieures permet d'accroître ce niveau de services ainsi que la rationalisation du parc d'imprimantes, et la réduction du nombre d'imprimantes individuelles et l'optimisation des contrats de maintenance.

La direction des systèmes d'information sollicite également des crédits d'investissement pour réaliser le maintien en condition opérationnelle du système central ou encore l'installation d'équipements de réseaux pour les nouveaux équipements.

En marge de la rédaction d'un schéma directeur des systèmes d'information et télécommunications, au titre des nouvelles actions pour 2020, il convient de retenir principalement les projets suivants :

- Pour le maintien en condition opérationnelle du Système d'Information :
  - La mise en place d'outils avancés de protection du réseau informatique contre les codes malicieux.
  - La mise en place d'un outil de protection des matériels mobiles de la Collectivité.
  - La mise en place d'équipements informatiques externalisés afin de mettre en service un véritable plan de continuité d'activité informatique et télécoms.
  - La mise en sécurité de la salle informatique de l'Hôtel de Territoire, permettant la mutualisation de celle-ci avec les villes membres qui souhaiteront y faire héberger les équipements nécessaires au bon fonctionnement de leur propre plan de continuité d'activité et télécoms.
  
- Pour l'amélioration du fonctionnement interne des services :
  - L'achèvement des boucles optiques permettant de relier l'ensemble des équipements de l'EPT à l'Hôtel de Territoire.
  - La publication d'un portail permettant d'accéder au catalogue de services des directions ressources de la Collectivité, dont un outil de gestion des incidents informatiques.
  - La mise en place d'espaces d'échanges de données en interne comme en externe.
  - La mise en service d'outil permettant d'accéder de manière sécurisée aux ressources numériques de la Collectivité depuis tout accès internet externe.

- La mise en place d'un système d'information géographique (SIG) mutualisé destiné à satisfaire les besoins des services de l'EPT comme ceux des villes membres.

Pour l'amélioration du service au public :

- La finalisation de la reprise informatique et télécoms des dernières bibliothèques encore maintenues par les Villes, notamment sur Pantin et la mise à niveau homogène de leur parc informatique.
- La finalisation du déploiement d'un logiciel unique de gestion des bibliothèques (SIGB) et de portail numérique sur l'ensemble des équipements d'Est Ensemble et ceux de Romainville et de Bagnolet, ce qui permettra à terme d'offrir aux lecteurs de l'ensemble du territoire une offre unifiée.
- L'installation d'un réseau WIFI unique dans l'ensemble des équipements recevant du public, permettant de réduire la fracture numérique des publics les plus précaires.
- La poursuite de la mise en place d'un plan pluriannuel de vidéoprotection des piscines et d'autres bâtiments ouverts au public.
- Le déploiement d'une solution de Gestion de Relation Usagers (GRU) moderne à destination des habitants utilisateurs des services de la direction de la prévention et de la valorisation des déchets et de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Le budget 2020 de la **direction des bâtiments** en dépenses de fonctionnement (intégrant les dépenses de maintenance et de fluides) est quasi stable avec 4.4 M€. En fonctionnement, malgré l'intégration d'une nouvelle dépense pour la maintenance des installations de filtration d'eau pour les piscines et la prise en charge des fluides liées aux mares des parcs en gestion, le budget primitif 2020 est quasi stable du fait de l'économie réalisée sur les fluides, liée à la fermeture pour travaux de la piscine Jacques Brel, du Magic Cinéma, et de la piscine Leclerc à Pantin. Ces économies sont liées aussi au remplacement d'installations techniques, à la réduction de l'enveloppe de réparation de 10%, à la baisse de l'entretien des toitures.

Le budget d'investissement en très forte hausse avec près de 45.9 M€, dont 42,5 M€ en AP et 3.4 M€ en GER, soit un budget en GER en net recul lié à la hausse des dépenses de rénovations de nos équipements, de nombreux travaux sont ainsi anticipés et pris en charge dans le cadre de ces travaux. La direction des bâtiments aura à gérer en 2020 un budget sans précédent en raison de la montée en puissance de la politique d'investissement. Cela se traduit par le lancement de plusieurs chantiers, dont la piscine intercommunale de Bondy/Noisy-le-Sec, la construction du nouveau conservatoire et la rénovation de la piscine Leclerc à Pantin, la construction du nouvel équipement cinématographique à Bobigny, la construction du nouveau conservatoire du Pré Saint Gervais sans compter la poursuite des chantiers en cours : rénovation de la piscine Jacques Brel à Bobigny, rénovation de la bibliothèque Desnos à Montreuil.

Parallèlement, la direction des bâtiments est de plus en plus sollicitée dans le cadre des projets de renouvellement urbain et l'étude de futurs équipements.

**La direction des assemblées et des affaires juridiques** voit pour 2020 ses dépenses consacrées au fonctionnement des assemblées et à la commande publique progresser sous l'effet de sollicitations de plus en plus nombreuses (appels d'offres, consultations juridiques sur des dossiers de plus en plus complexes en matière d'aménagement du territoire, de ressources humaines, et des projets de constructions en VEFA). Il s'agira autant que faire se peut pour 2020 de limiter l'externalisation des saisines sur les dossiers complexes en raison du renforcement et de la montée en compétence des équipes juridiques.

Cette hausse du budget 2020 est la conséquence également du coût des assurances, dont les cotisations et franchises, assises sur un périmètre de plus en plus large (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, expositions, défense recours et protection fonctionnelle) progressent. Ainsi, le renouvellement du marché d'assurance en 2019 avait constaté déjà cette augmentation. L'organisation en 2020 de la Biennale des métiers des arts constitue un facteur de hausse des assurances.

Les dépenses **de communication** d'Est Ensemble sont consacrées à l'ensemble des politiques publiques de l'établissement, à l'exception notamment de l'essentiel de la communication des équipements culturels, demeurée pour une grande part dans les services communication des Villes.

Les dépenses diminuent de BP à BP en raison du transfert de la communication interne.

Cette diminution ne remet pas en cause les missions principales de la communication, qui intervient auprès des directions opérationnelles, qui reflètent une même ambition dans le domaine des déchets (conduite de changement comportemental et nouvelles modifications des règles de collecte sur certaines communes), des sports (nouvelles ambitions événementielles dans les équipements), de la culture (lancement de nouveaux sites web), de l'emploi et de l'économie (notamment autour du numérique), de la cohésion sociale (projet d'exposition inédite), de l'environnement (projet de signalétique dans les parcs urbains gérés par l'EPT), de l'aménagement (montée en puissance du projet de Parc des Hauteurs...), de la concertation (accompagnement du nouveau camion Parlons Ensemble)...

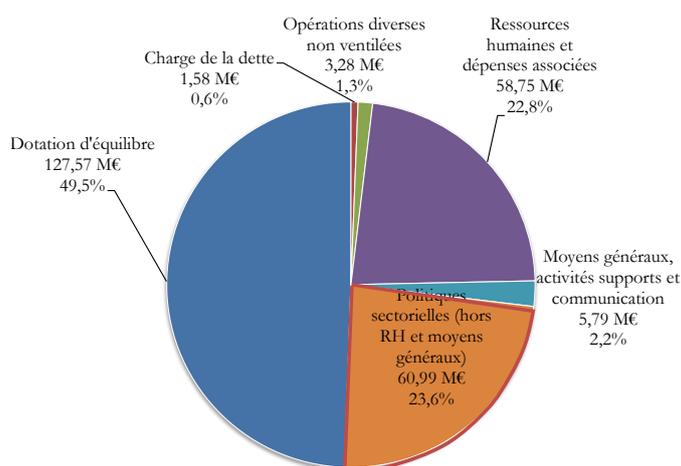
**La Mission stratégique** créée à la fin de l'année 2019 connaît en 2020 sa première année complète de fonctionnement. Dans la continuité de la mission stratégique et coopérations territoriales (MSCT), elle a vocation à assurer le pilotage, la coordination et le suivi des sujets de coopération avec les partenaires institutionnels du Territoire, et notamment les collectivités et associations d'élus.

En 2020, la Mission portera des projets liés au renforcement de la fonction de communication interne, désormais rattachée cette mission, et de mise en œuvre de la stratégie liée aux Jeux olympiques et Paralympiques en 2024. Ainsi, une articulation et synergie sera mise en place du fait du transfert de la communication interne (matinée accueil nouveaux agents, Fil Rouge, rencontres annuelles, ...) avec la direction de la communication.

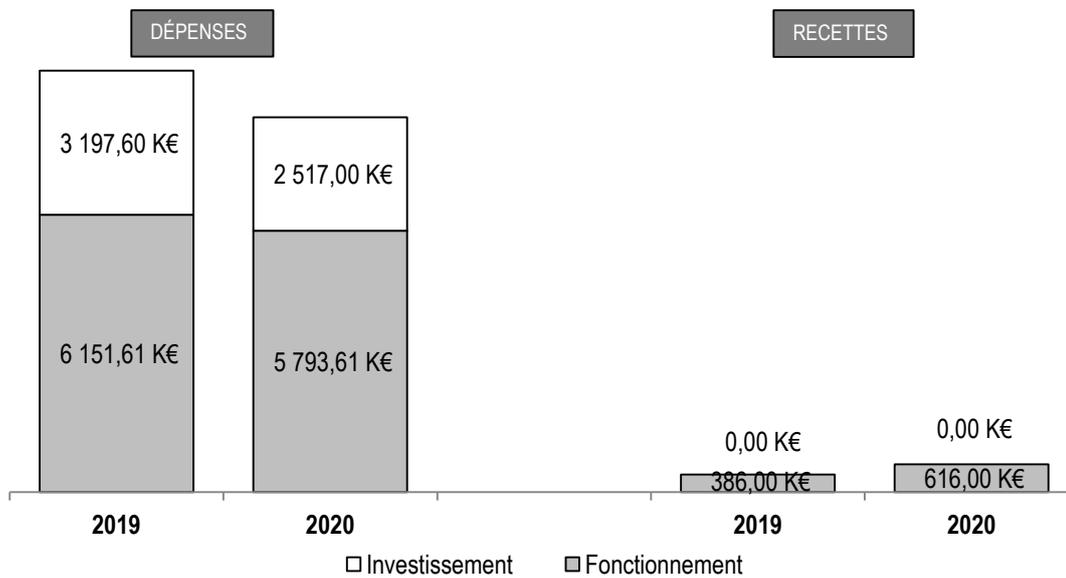
S'agissant des JOP, il est proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire Jeux olympiques au BP 2020, pour financer un certain nombre d'actions nouvelles dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux » du Territoire : organisation de la journée olympique sur le canal de l'Ourcq, soutien à l'« Odysée », co-organisation des Usépiades avec les villes.

❖ **Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 793 609,28	616 000,00
Investissement	2 517 000,00	-



❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**  
 (de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 5. LA CULTURE

---

En 2020 la direction de la culture d'Est Ensemble poursuivra la mise en œuvre du Schéma de politique culturelle adopté pour la période 2017-2025. Les 9 orientations stratégiques de ce Schéma guideront l'action de la direction, et de ses 3 réseaux composés de 27 équipements : 12 bibliothèques, 6 cinémas, 8 conservatoires, 1 auditorium.

Les deux orientations stratégiques mises en avant pour 2020, tant dans les projets de réseaux que dans ceux portés par les équipements, seront la systématisation de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que la valorisation et la défense de la diversité culturelle, avec un thème commun autour des cultures d'Afrique, repris dans les programmations des équipements culturels, dans les actions d'EAC, et ouvert aux partenaires internes (Biennale Emergence) et externes.

Les propositions budgétaires pour 2020 visent la continuité des missions de service public assurées par la direction, et la mise en œuvre des projets prioritaires 2019-2020 :

Pour les bibliothèques : mise en œuvre du système informatique de gestion des bibliothèques ; offre commune de ressources numériques accessibles à distance 24h/24; structuration des partenariats emploi-formation-insertion et bibliothèques.

Pour les cinémas : développement du lien avec habitants et spectateurs, Université Populaire du cinéma, Cinéma itinérant. L'année 2020 devrait voir sa bonne dynamique de fréquentation se poursuivre, ce qui explique les propositions de dépenses en augmentation pour le Cin'Hoche à Bagnolet, le Méliès à Montreuil, le Ciné 104 à Pantin et le Trianon à Noisy-le-Sec / Romainville, et une stabilité pour le cinéma André Malraux à Bondy. A Bobigny, la fermeture du Magic cinéma et la mise en service de l'Ecran nomade conduit à l'inverse à une diminution des dépenses de fonctionnement.

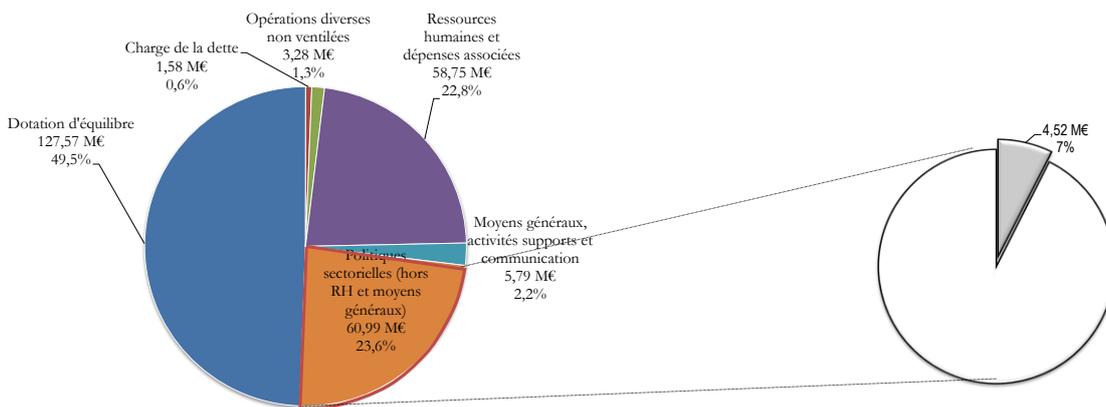
Pour les conservatoires : harmonisation des conditions d'entrée dans les conservatoires, structuration de la saison artistique, développement des outils de communication.

Pour ce qui concerne l'amélioration du maillage territorial de l'offre culturelle, la direction de la culture poursuivra le pilotage des projets de construction et de rénovation lourde des équipements. Ainsi en 2020, la bibliothèque Robert Desnos, rénovée, rouvrira au public montreuillois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, la nouvelle bibliothèque des Courtilières sera inaugurée en septembre à Pantin et d'importants travaux entraînant une fermeture complète d'une année débuteront en septembre au conservatoire de Montreuil.

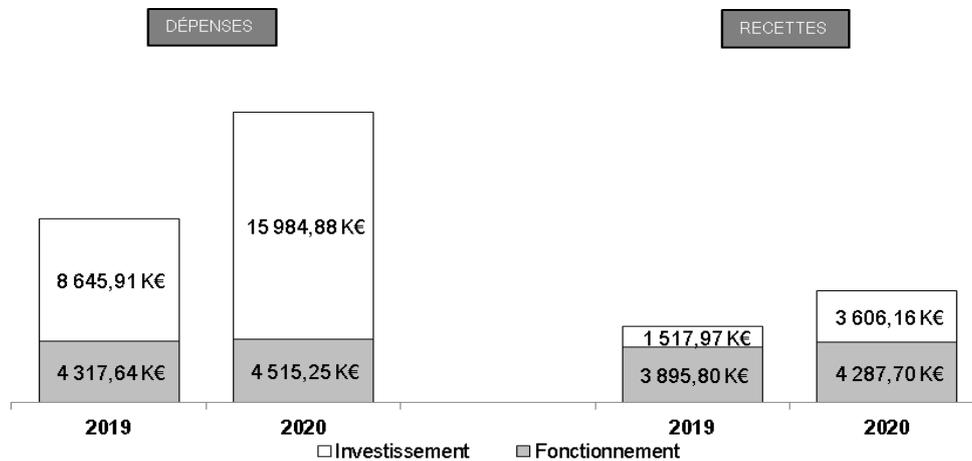
Enfin, l'année 2020 sera une année d'évolution de l'organisation de la direction de la culture. A l'occasion du nouveau mandat des élus municipaux et territoriaux, les équipements de lecture publique et d'enseignement artistique aujourd'hui restés de compétence communale pourraient être déclarés d'intérêt territorial, de façon à mettre en cohérence les réseaux de bibliothèques et de conservatoires. Est Ensemble pourrait également étendre sa compétence à d'autres champs de politique culturelle. Cette évolution de périmètre aura des conséquences sur l'organisation actuelle de la direction de la culture, mise en place depuis 2016, et dont il s'agit en 2020 de faire un bilan, pour la faire évoluer.

❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
<b>Conservatoires de musique et de danse, arts plastiques</b>		
Fonctionnement	685 252,82	1 444 000,00
Investissement	4 974 318,60	1 572 857,00
<b>Cinémas</b>		
Fonctionnement	2 597 329,08	2 813 700,00
Investissement	3 208 902,88	244 179,00
<b>Bibliothèques</b>		
Fonctionnement	1 056 026,85	-
Investissement	7 801 660,93	1 789 123,00
<b>Actions culturelles transversales</b>		
Fonctionnement	176 641,48	30 000,00
Investissement	-	-



❖ L'évolution des crédits entre 2019 et 2020 (de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 6. LES ACTIVITES SPORTIVES

L'année 2020 sera marquée par deux faits importants :

- la fermeture / réouverture de la piscine Bobigny du 1er janvier au 1er septembre entraine une baisse des dépenses de fonctionnement. La réhabilitation lourde qui consiste à une mise à neuf des installations techniques de traitement d'eau et d'air ainsi que la modification complète des locaux et de leur agencement nous oblige à prévoir le rachat des machines-outils et du matériel pédagogique obsolètes. Le budget investissement pour cette piscine le prend en compte même si nous conservons une partie du matériel opérationnel existant. Cette fermeture entraine une baisse plus que significative des recettes de l'équipement qui se concentrent sur la saison estivale, malgré un effet report sur la piscine Michel Beaufort à Bondy.
- la fermeture de la piscine de Pantin à partir du 1er juillet pour une réouverture programmée dans deux ans. Ainsi, les recettes subissent une baisse significative compte tenu des 6 mois sur 12 d'exploitation.

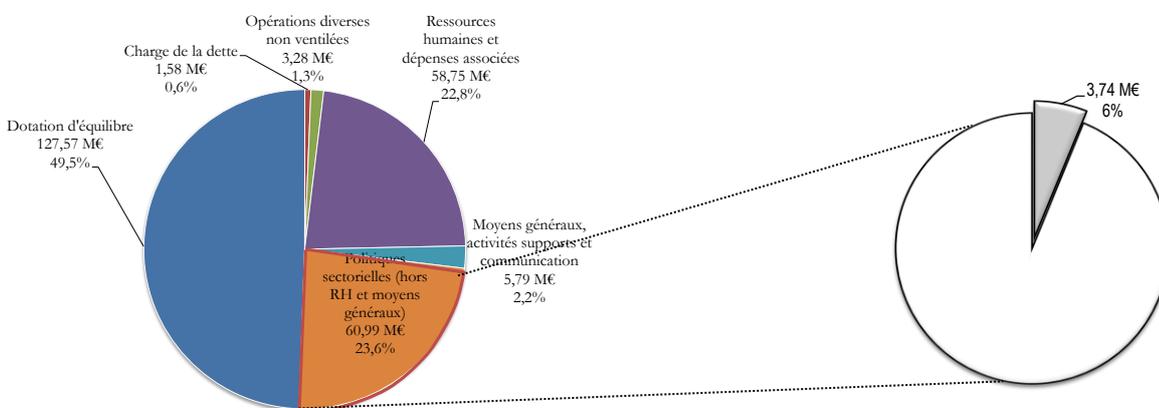
Les dépenses de fonctionnement sont impactées par une revalorisation du marché des produits de traitement d'eau, un des principaux postes de dépense. Ainsi, le traitement d'eau du bassin extérieur de la piscine des Murs à Pêches devrait être en augmentation, et ce, compte tenu d'une fréquentation plus importante, celle-ci est passée de 800 à 1 200 personnes en capacité maximale journalière.

En matière de manifestations sportives, les dépenses augmentent afin de développer les évènements et animations à destination du public, compte tenu du succès et plébiscite des soirées à thème (ciné piscine, soirée zen and tonic, Noël à la piscine, halloween,...). Il est également prévu d'organiser un évènement marquant le début des travaux de la piscine de Pantin.

Le dispositif d'apprentissage de la natation en milieu scolaire « Je nage donc je suis » fait l'objet d'une convention tripartite : Education nationale, DDCS et Territoire. Cette opération sera subventionnée, pour la première fois, à hauteur de 20 000 €.

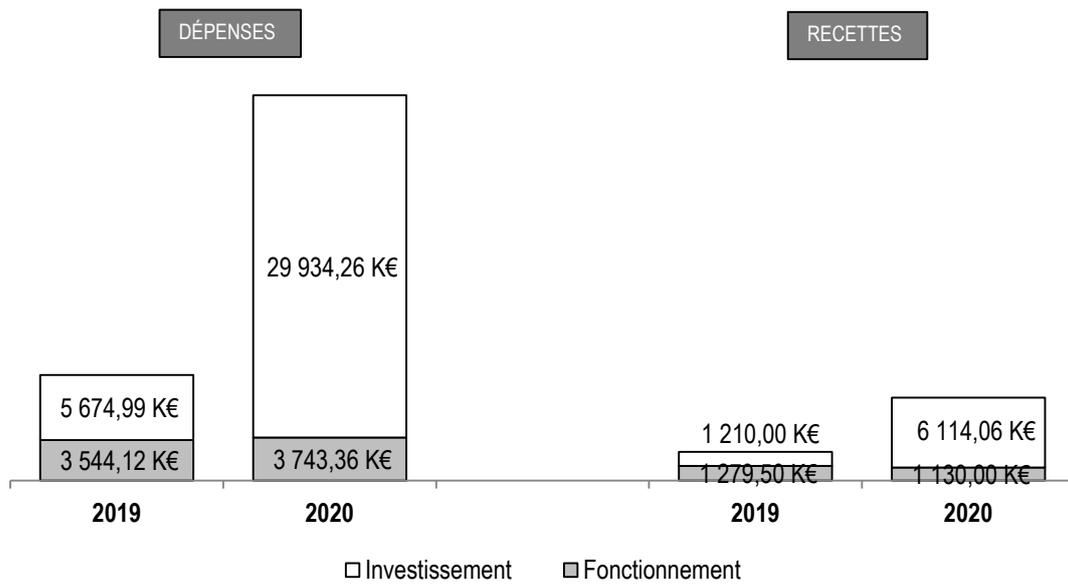
### ❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 743 357,43	1 130 000,00
Investissement	29 934 255,23	6 114 062,45



❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 7. L'EMPLOI, L'INSERTION, LA FORMATION ET LA COHESION SOCIALE

---

La politique d'Est Ensemble en matière de soutien à la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi consiste essentiellement, sur la section de fonctionnement, à verser des subventions à une centaine d'associations porteuses de projets sur ces champs, ainsi qu'au Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) territorial.

Le financement apporté aux structures d'insertion du territoire permet de proposer à tous publics un soutien d'acquisition de compétences, de redynamisation, d'accès à l'emploi et de formation. Les subventions sont versées notamment via le Contrat de Ville et l'Appel à Initiatives (qui soutient les associations intervenant auprès de publics en difficulté).

En 2020, cette politique s'articulera autour des principales actions suivantes :

- La consolidation de l'organisation territoriale sur les clauses sociales ;
- la concrétisation du partenariat Maisons de l'emploi-cité des métiers via l'organisation d'une cité des métiers éphémère sur le territoire de Bagnole Montreuil en mars 2020 et par une réflexion sur une labellisation « centre associé » entre les maisons de l'emploi et la cité de métiers de Paris ;
- le renforcement des missions en direction des entreprises en lien avec la Direction de l'Economie, de l'Attractivité et de l'Innovation en développant les actions de recrutement (sous réserve de financement par le fonds social européen -FSE - du poste de chargé de mission emploi) ;
- la réflexion sur la création d'un Tiers Lieu suite aux résultats de l'étude sur le devenir des maisons de l'emploi et la lutte contre les discriminations ;
- la poursuite de la démarche Territoire Zéro chômeurs de Longue Durée, l'année 2020 permettra de préfigurer la démarche sur chacun des périmètres choisis ;
- le développement de la démarche de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale en lien avec la création du poste de chargé de mission financé dans le cadre du Fonds Social Européen ;
- la mise en place de l'offre de service aux salariés (sous réserve du financement FSE du poste de chargé de mission correspondant) au sein des maisons de l'emploi.

En complémentarité de la politique territoriale de cohésion sociale et de soutien à l'emploi, Est Ensemble intervient dans le cadre de sa compétence « politique de la ville et d'accès au droit ».

Concernant l'accès au droit, le service se traduit concrètement depuis 2012 par le financement de permanences d'aide à l'accès au droit dans les points d'accès au droit et la maison de Justice et du droit. Les permanences juridiques (avocat généraliste, aide aux victimes, conciliateur de justice, droit des étrangers, droit au logement, droit de la consommation et du surendettement, droit du travail, droits des femmes et de la famille, écrivain public, médiation familiale, juriste généraliste, délégué du Défenseur des droits, droit du handicap, permanence notariale) sont tenues par des prestataires sélectionnés grâce à une procédure de marché public. Est Ensemble verse également une cotisation au CDAD (Conseil départemental d'accès au droit) dans le cadre de la labellisation PAD et d'une convention de partenariat.

Les actions portées en matière de politique de la ville visent à :

- soutenir les projets des associations de proximité favorisant le lien social, la citoyenneté, l'éducation, l'accès à la santé et à la culture, le développement économique et l'emploi dans les quartiers défavorisés, via le pilotage et de l'animation du contrat de ville ;
- favoriser l'accès aux droits des habitants via ses points d'accès au droit et l'accès à des conseils juridiques gratuits sur tous les aspects de la vie quotidienne ;
- accompagner les publics du territoire vers l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle, via l'animation du territoire (Maisons de l'Emploi et projets innovants).

En 2020, les projets inscrits au budget 2020 en complément des permanences déjà mises en place seront les suivants :

- nouvelles permanences généralistes et d'aide aux démarches en lien avec les partenaires ;

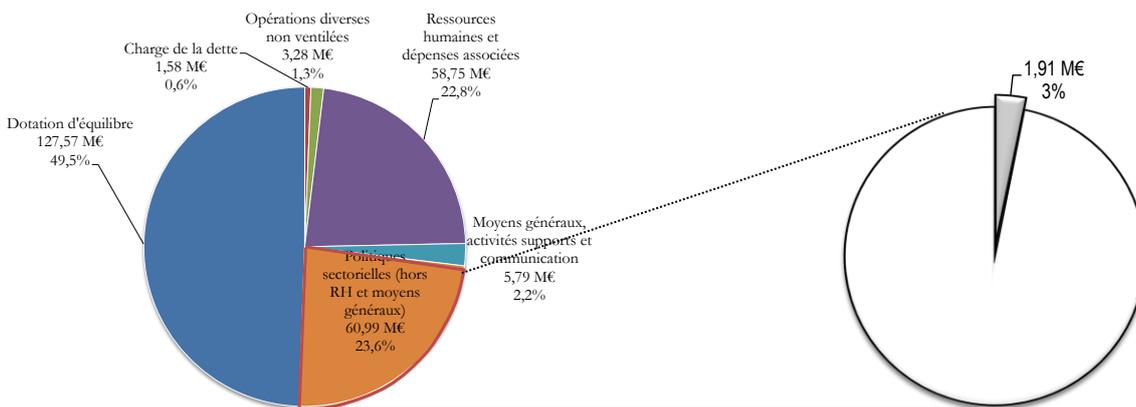
- développement de l'offre de formations accès au droit pour les services d'Est Ensemble et les partenaires extérieurs, sensibilisations concernant les victimes de violences conjugales, formation des agents d'accueil à l'aide aux démarches (aide juridictionnelle, droit des étrangers, DALO, insalubrité, consommation...).

Les autres actions portées dans le cadre de la politique de la ville s'articuleront en 2020 autour des axes suivants :

- la consolidation du rôle d'Est Ensemble dans l'accompagnement des Conseils citoyens, notamment avec l'appui à leur renouvellement ;
- la finalisation de l'élaboration collective du rapport politique de la ville, permettant de mieux s'outiller en termes d'observation sociale des territoires ;
- la déclinaison thématique du Contrat de ville (appel à projets et accompagnement des porteurs) ;
- l'articulation renforcée entre les trois piliers du Contrat de Ville que sont la cohésion sociale, le développement économique et la rénovation urbaine, en lien avec les administrations municipales ;
- le développement du volet sécurité, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations.

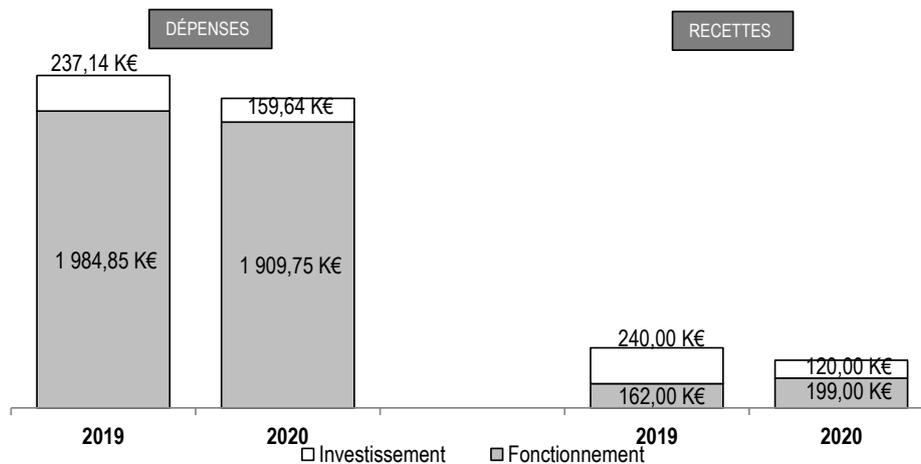
❖ **Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 909 754,24	199 000,00
Investissement	159 640,00	120 000,00



❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 8. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

La politique de l'habitat et du renouvellement urbain menée sur le territoire d'Est Ensemble est articulée autour de trois axes : la lutte contre l'habitat indigne, le soutien à l'offre d'habitat et le renouvellement urbain.

L'année 2020 permettra la signature des conventions de renouvellement urbain par quartier et de la convention ANRU+ et mise en œuvre opérationnelle des projets en régie ou par le biais de concessions d'aménagement. Cette évolution s'accompagne en revanche d'une augmentation forte des dépenses en investissement, qui ira croissant dans les années suivantes. Les montants globaux seront connus à l'issue des avis émis par le comité d'engagement national de l'ANRU au 1er trimestre 2020.

L'année 2020 devrait voir se prolonger les études pré-opérationnelles et études urbaines pour la plupart des PRU à l'exception du PRU Gagarine, qui devrait voir son volet opérationnel s'accélérer.

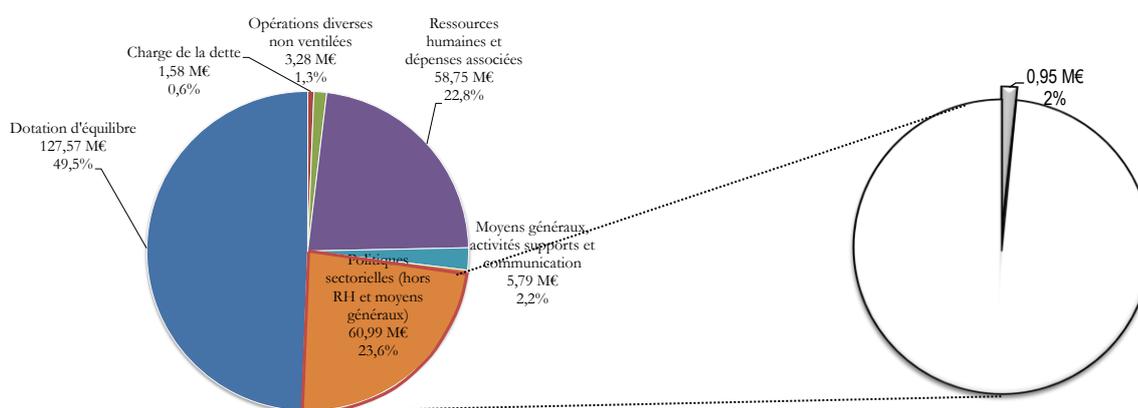
Les crédits inscrits en 2020 assurent et garantissent la poursuite et l'amplification des opérations sur l'habitat privé (RHI, PNRQAD, OPAH et plans de sauvegarde) et le lancement d'un nouveau traité de concession d'aménagement confié à la SOREQA sur le quartier des 7 arpentés (en PRU également), projet qui devrait s'accélérer sur 2020.

En 2020, se poursuit la réflexion à propos de l'avenir des offices publics de l'habitat pour répondre aux exigences de loi Elan qui impose une restructuration des organismes de logements sociaux au 1er janvier 2021, avec le recours à une mission d'accompagnement qui permettra de déterminer les différents scénarios possibles.

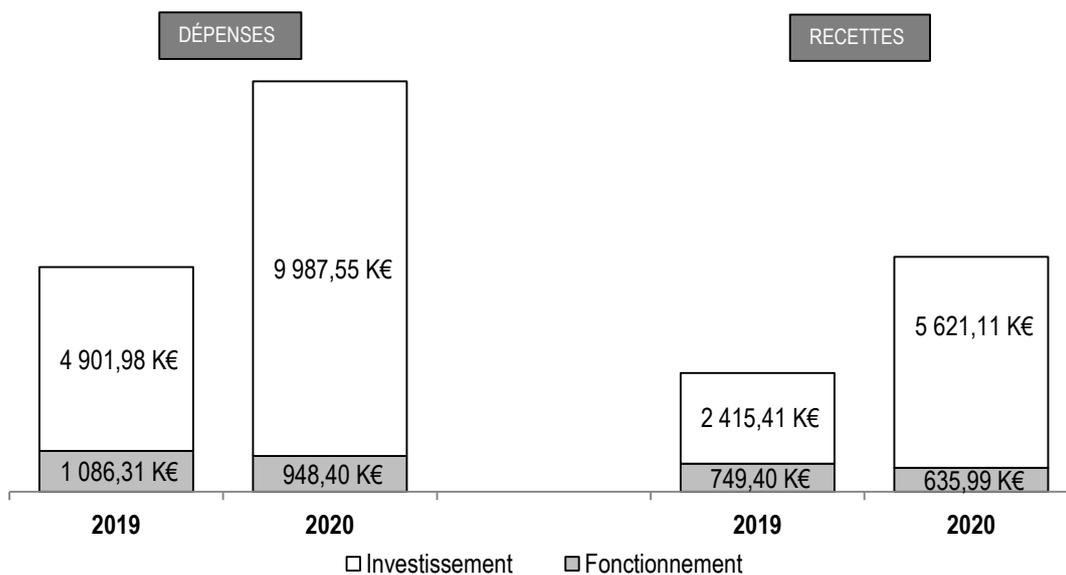
Le déploiement de l'observatoire de l'habitat (acquisition de données, partenariat avec l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne) avec la mise en œuvre du PLH constitueront des axes en matières d'études et de meilleure connaissance du territoire

### ❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	948 396,00	635 990,00
Investissement	9 987 545,00	5 621 113,00



❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**  
 (de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 9. LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

---

Le secteur de la prévention et de la valorisation des déchets est la politique publique la plus importante portée par Est Ensemble sur le plan financier.

Quatre enjeux essentiels seront au cœur de l'activité de la direction :

- La consolidation et la rationalisation des process de fonctionnement ;
- La transformation et la relance de projets d'implantation de déchèterie au service de l'amélioration du cadre de vie ;
- La transformation, la revalorisation et la pérennisation de la régie ;
- La montée en puissance des actions en termes d'économie circulaire notamment en poursuivant et intensifiant la prévention, le réemploi et le recyclage des déchets.

Concernant le Fonctionnement, la proposition budgétaire de la DPVD pour 2020 s'inscrit dans la continuité de 2019 avec une quasi-stabilité du budget.

Les augmentations incompressibles ont été prises en compte sur les bases suivantes :

- Une faible augmentation des prix ;
- Maintien global des prix unitaires 2019 concernant la redevance due au SYCTOM ;
- Baisse du prix de tri des collectes sélectives dû au SYCTOM avec l'amélioration de la performance ;
- Augmentation de 2,37 % du coût des marchés de collecte et de déchèterie.

Des volumes en hausse :

- Augmentation de 1,3 % des volumes de déchets non valorisables à traiter (incinération, stockage)
- Augmentation de 10 % des volumes valorisables (collecte sélective & tri déchèterie)

Afin de limiter les hausses de dépenses de fonctionnement et pour contrebalancer les avenants de prestations à la hausse actés en cours d'année 2019 (externalisation des collectes de dépôts sauvages à Montreuil, passage à la collecte du matin à Bondy), il a été proposé de rationaliser les process de fonctionnement et de limiter au maximum les prestations dites « satellites ».

Quant à l'Investissement, la proposition budgétaire de la DPVD pour 2020 est en recul d'environ 5%. Cette baisse est liée à la mise en sommeil de la campagne d'harmonisation de la couleur des bacs (dans l'attente d'une réglementation nationale), cette baisse est en grande partie compensée par l'évolution nécessaire du parc de véhicule de la régie et le déploiement de la collecte pneumatique sur de nouvelles adresses.

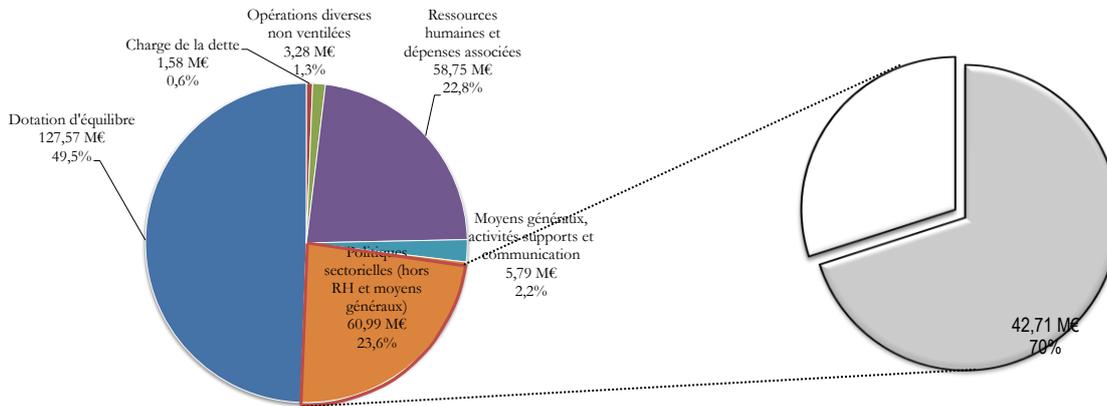
La politique des déchets devrait être de plus en plus impactée par la montée en puissance des Projets Renouveau Urbain (PRU2 Gagarine et Morillon entre autres) sur les prochaines années.

Hors TEOM, les recettes de fonctionnement diminuent de 11% par rapport au BP 2019 (839 k€, contre 942 k€, soit une diminution de 103 k€). Cette baisse des recettes est la résultante de deux tendances :

- l'une baissière avec l'arrêt en 2020 des reversements des recettes des Eco Organismes (CITEO) captées par le SYCTOM,
- l'autre haussière avec des recettes perçues directement auprès des Eco Organismes (Eco Mobilier /144 K€) ; des recettes suite à des demandes de subvention auprès du SYCTOM au titre des prestations 2019 (manifestation, pré-collecte) ; des recettes liée à la Redevance Spéciale et le développement d'environ 10% de l'assiette.

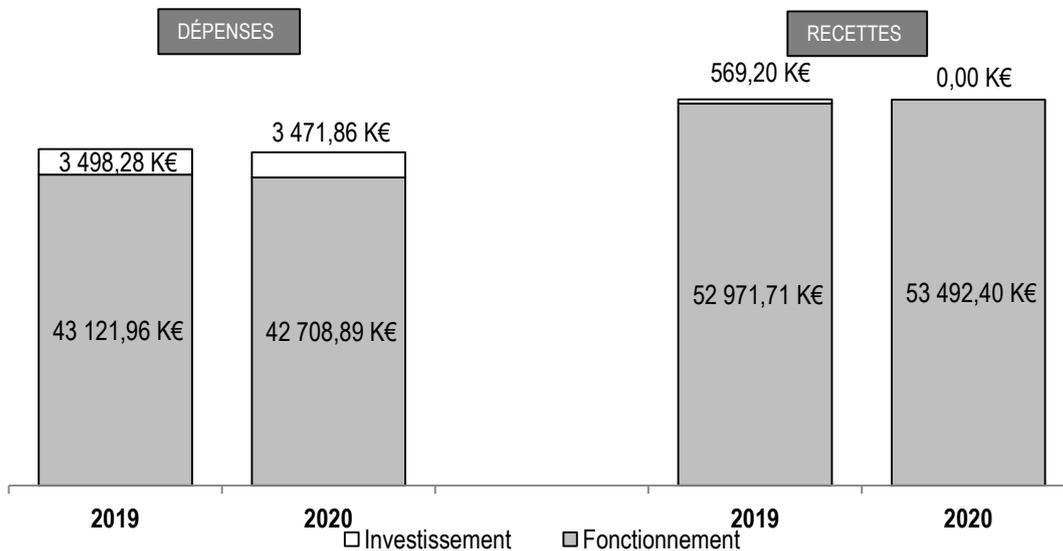
❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 708 891,42	53 492 401,36
Investissement	3 480 855,00	-



❖ L'évolution des crédits entre 2019 et 2020

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 10. POLITIQUE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Gérée sur un budget annexe, la politique de l'eau et de l'assainissement repose sur un équilibre qui reste à consolider. La recette de la redevance d'assainissement, dont le tarif a été harmonisé à 0,45€/m<sup>3</sup> sur l'ensemble du territoire en 2017, couvre les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des réseaux d'assainissement, aux charges locatives du centre technique de Bobigny, au fonds « eau sociale » pour développer les « aides préventives », ou encore les charges de personnel et le remboursement des charges supports.

L'année 2020 sera marquée par :

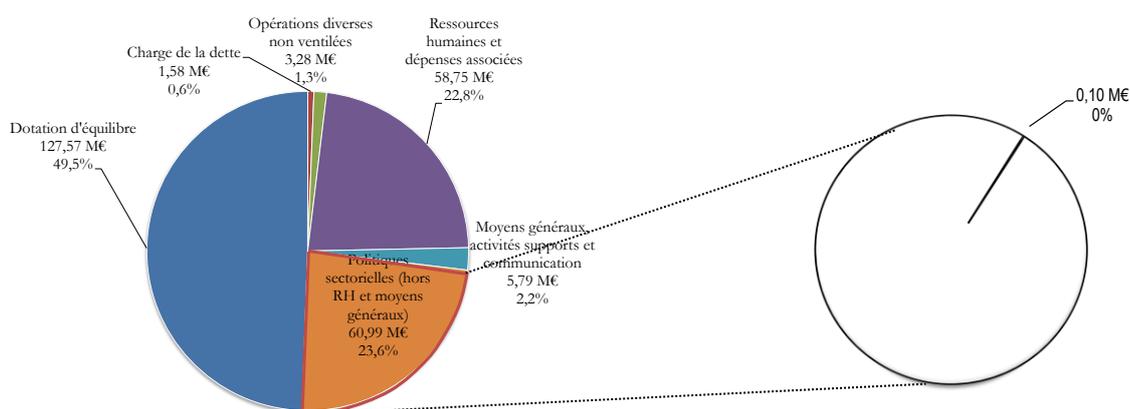
- la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement approuvé au bureau territorial du 17 octobre 2018 ;
- la poursuite du financement des opérations de dévoiement de réseaux d'assainissement en accompagnement des projets de transport T1 et Tzen3 ;
- la poursuite des études et travaux dans le cadre du programme baignade de la Marne en 2022 sur le secteur séparatif de Montreuil.

Le Schéma directeur d'assainissement prévoit d'investir 80 M€ sur les actions prioritaires retenues conjointement avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour les 10 prochaines années. Ainsi, en 2020, c'est un montant de 8 M€ qui sera fléché sur les opérations issues du schéma directeur d'assainissement, afin notamment de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Programme d'aides 2019-2024. En effet, seules les opérations inscrites dans le schéma directeur d'assainissement ou issues d'un diagnostic permanent des réseaux d'assainissement pourront faire l'objet de subventions par l'agence de l'eau.

### POLITIQUE DE L'EAU (budget principal)

#### ❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 000,00	85 000,00
Investissement	120 000,00	-



## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

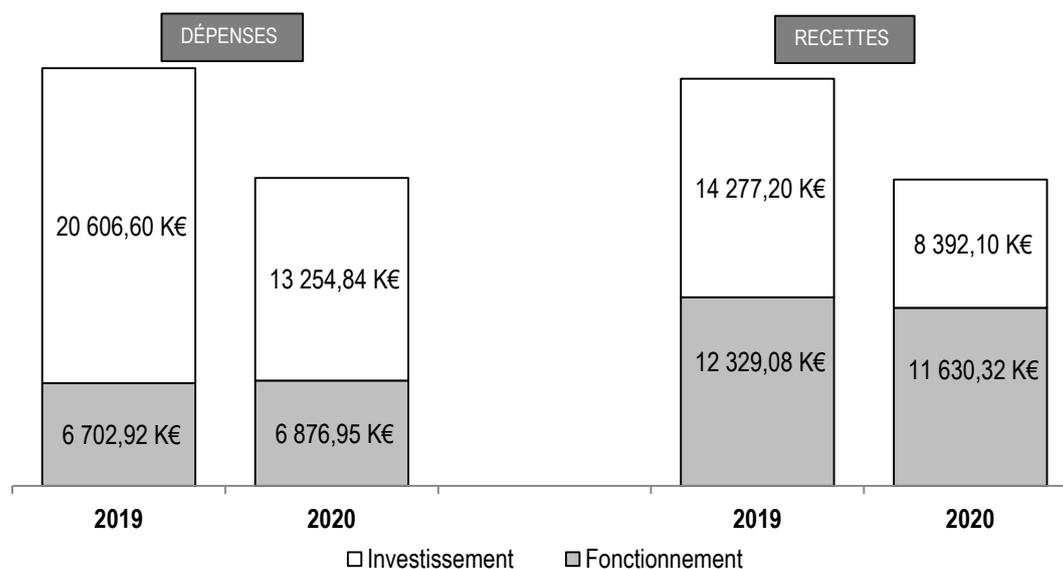
---

❖ **Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 876 948,67	11 630 316,00
Investissement	13 254 842,00	8 392 098,53

❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 11. L'AMENAGEMENT URBAIN, LES DEPLACEMENTS ET LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

Le budget principal « aménagement et déplacements » concerne essentiellement les déplacements et la planification via le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Au titre des déplacements, il est prévu de poursuivre le service de navettes de transport au Pré Saint-Gervais, aux Lilas et à Bondy ainsi que la mise en œuvre du Plan local des Déplacements (PLD) en travaillant notamment sur le déploiement des modes actifs (semaine de la mobilité).

En matière de planification, la finalisation de l'élaboration du PLUI initié en juin 2017 par la délibération de lancement de la procédure, duquel découlera l'élaboration du projet politique d'Est Ensemble en matière d'urbanisme, à savoir le premier Projet d'aménagement et de développements durables (PADD).

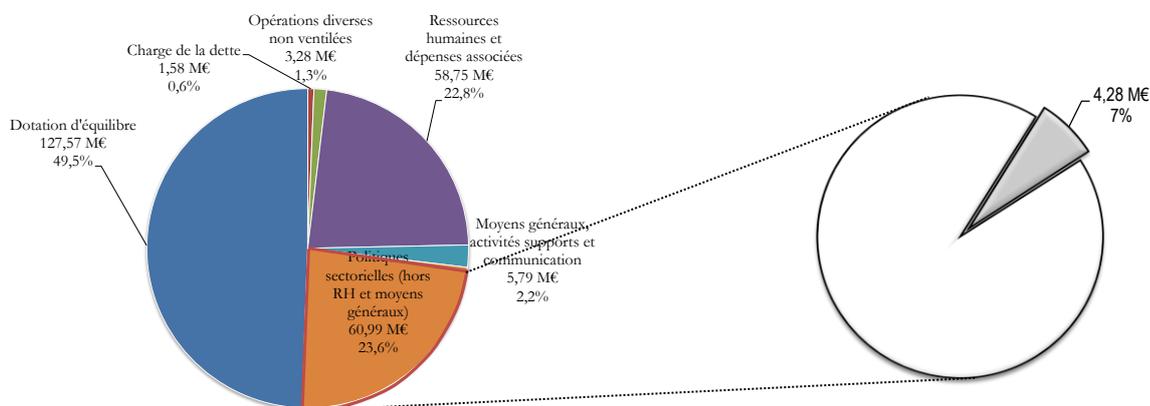
Suite au transfert du Droit de préemption urbain en 2017, Est Ensemble poursuivra le travail collectif mis en place avec les villes afin d'avancer sur la mutualisation et la définition d'une stratégie foncière à l'échelle du territoire.

L'année 2020 sera marquée par la montée en puissance de l'étude Porte de Bagnolet/Gallieni, l'étude relative aux abords du T1 ainsi que la traduction opérationnelle de l'étude urbaine Pont de Bondy. Le projet TZEN constituera également un axe fort de réflexion avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

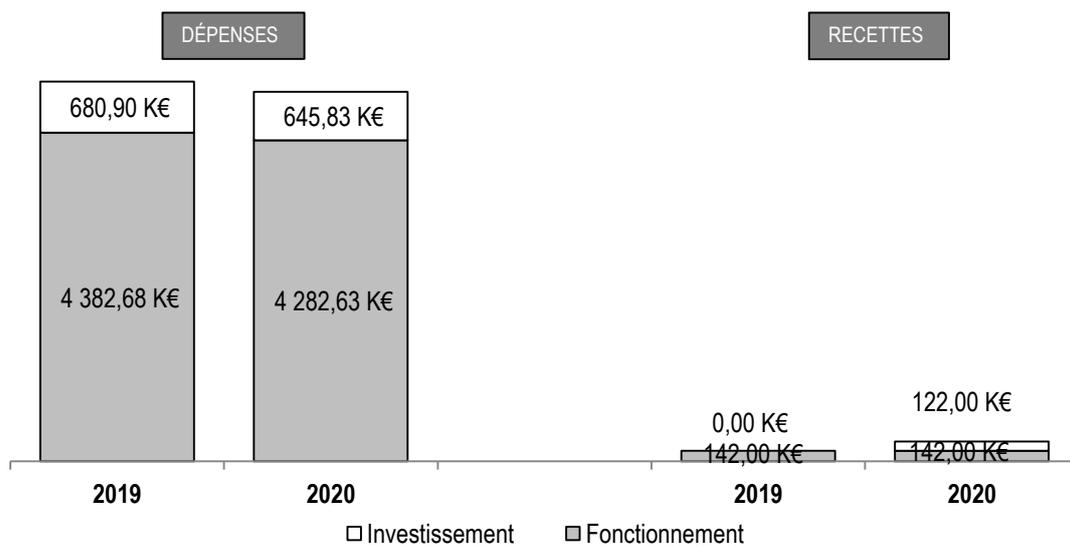
### L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS (budget principal)

#### ❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 282 628,00	142 000,00
Investissement	645 834,00	122 000,00



❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**  
 (de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## BUDGET ANNEXE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

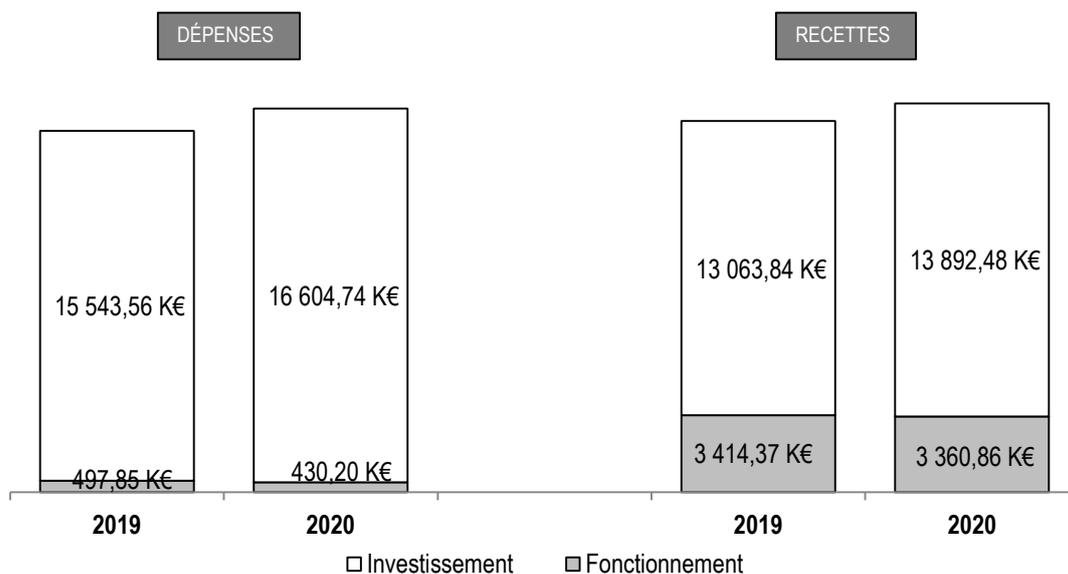
---

❖ **Les crédits du secteur en 2020 (hors restes à réaliser)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	430 200,00	3 360 858,00
Investissement	16 604 737,00	13 892 477,00

❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 12. LES ESPACES VERTS ET LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

---

Cette politique publique se décline autour de quatre principales actions : la transition énergétique, l'économie circulaire, l'aménagement durable et la nature en ville.

### *1. Transition énergétique*

Grâce au partenariat avec l'agence locale de l'énergie et du climat ALEC MVE, les actions de sensibilisation des enfants et des familles se poursuivent avec succès et la politique de lutte contre la précarité énergétique prend de l'ampleur. La plateforme « ensemble pour l'énergie » lancée en 2018 accueille et suit un nombre croissant de familles. 400 visites sociotechniques au domicile des ménages sont programmées sur 2 ans. Ce programme sera également étendu aux locataires des bailleurs sociaux, ce qui se traduit en 2020 par un effort budgétaire plus important.

### *2. Economie circulaire*

Le budget 2020 est destiné à la mise en œuvre des actions de la feuille de route économie circulaire l'organisation d'un évènement fédérateur TempO, ainsi que le soutien des porteurs de projets dans le cadre du nouveau dispositif TempO et d'un appel à projet sur le réemploi des matériaux du BTP. Il s'agit ainsi de poursuivre sur la lancée des actions et réflexions initiées dès 2018 et 2019.

### *3. Aménagement durable*

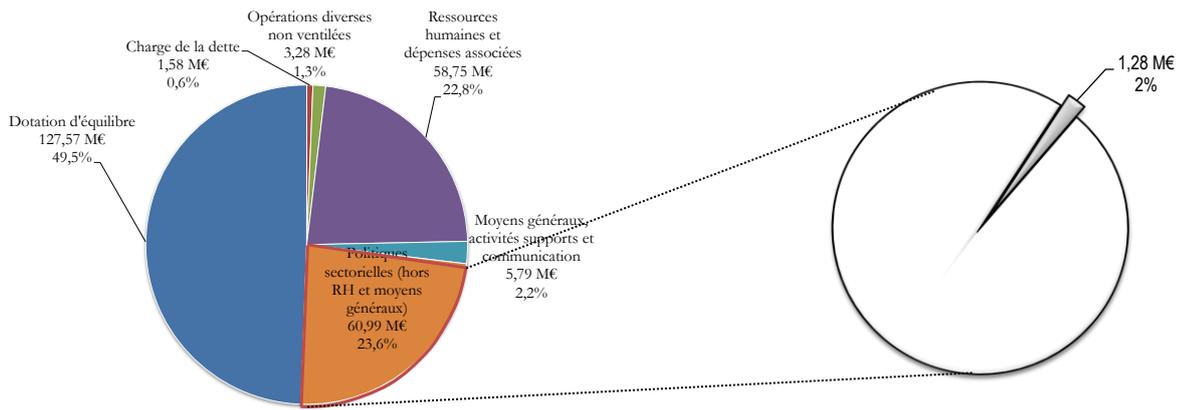
Des réunions et formations ont eu lieu en 2019 afin de diffuser le référentiel d'aménagement durable adopté par Est Ensemble en 2017 auprès des différents opérateurs de l'aménagement et du BTP intervenant sur le territoire. Ce dispositif devrait se poursuivre en 2020 avec un renforcement de la communication et de la formation.

### *4. Nature en ville*

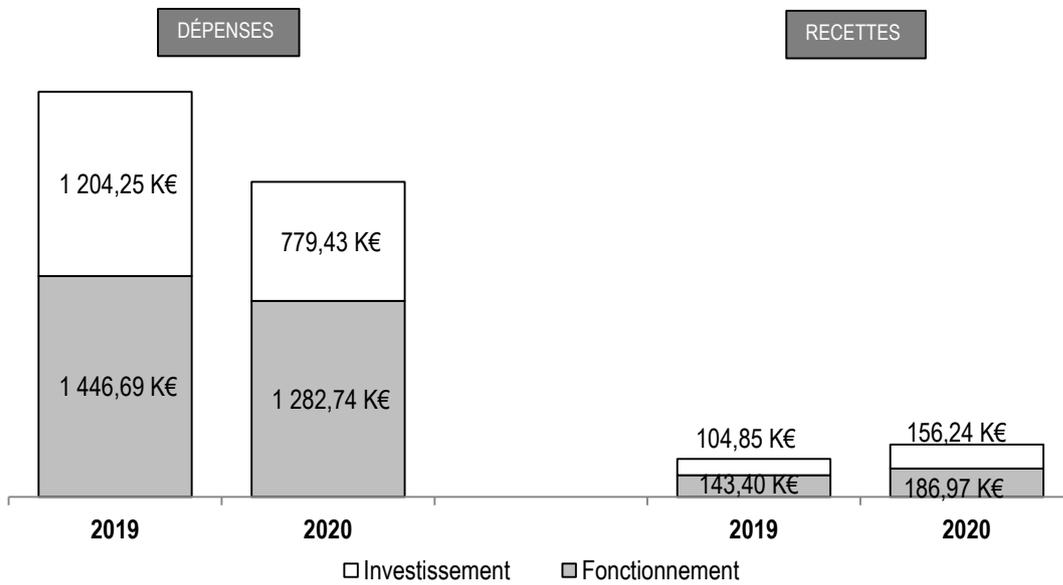
Le marché d'entretien différencié des parcs se poursuit en 2020. Néanmoins, les transferts ayant été effectués ou en passe de l'être, d'autres marchés sont à lancer : entretien et contrôle des aires de jeux, réparation du mobilier, médiation. Afin de mieux accompagner ces projets, des dossiers de candidatures ont été déposés pour l'appel à projet Biodiversité de la région Ile-de-France, dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain et de l'ANRU+.

#### ❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 282 737,44	186 970,00
Investissement	779 426,00	156 242,00



❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**  
 (de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



### 13. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

Le budget de 2020 s'inscrit dans la continuité du schéma de développement économique de 2016 et du projet de direction de 2018. Il vise à consolider les dispositifs mis en place en 2018 dans un grand nombre de domaines et en particulier sur les priorités transversales, le développement économique des quartiers politique de la ville et la transition écologique.

En 2020, le développement économique des quartiers en politique de la ville/renouvellement urbain ainsi que l'économie verte sont les deux priorités stratégiques transversales. Elles se traduiront notamment par une politique proactive en faveur du soutien au développement d'immobilier économique dans les quartiers, le soutien aux initiatives locales et la mise en valeur des entreprises exemplaires en matière de développement durable à travers les premiers trophées de l'économie verte.

L'année 2020 sera marquée par l'organisation d'une nouvelle édition de la Biennale des métiers d'art en octobre 2020, la consolidation de l'événement dédié à l'économie sociale et solidaire (Est'Ploration) sur un format grand public et professionnel.

Ainsi, les interventions en matière de développement économiques se structurent autour des axes habituels :

- Paide à la création d'entreprises ;
- l'animation et le soutien aux acteurs économiques du territoire au travers du club d'entreprises Clubee ;
- le développement des écosystèmes stratégiques de filières (dont les métiers d'art, de la mode et du design déjà clairement identifiées, l'économie verte et circulaire) ;
- le développement économique des quartiers (développement du fonds économie quartiers) ;
- le soutien aux projets de l'économie sociale et solidaire ;
- le développement de l'immobilier d'entreprise et l'aménagement économique. avec la mise en œuvre de la politique de rez-de-chaussée actifs et la construction d'une politique de locaux d'activité avec les bailleurs sociaux.

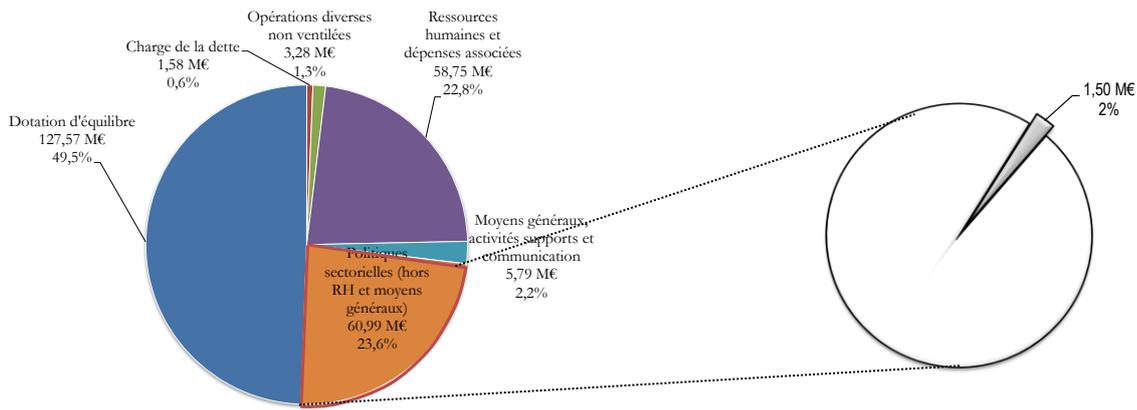
Au-delà de ces enjeux, la préparation du budget 2020 affirme clairement la réalisation de plusieurs orientations stratégiques :

- la coordination de l'action économique territoriale avec notamment la mise en place d'une coopération avec les acteurs universitaires, l'installation du réseau territorial des partenaires économiques, etc. ;
- la dynamisation des écosystèmes entrepreneuriaux avec notamment la structuration de la politique d'appui aux TPE/PME (accès à la commande publique, démarche RSE, appui RH) et le développement de nouveaux projets de pépinières à l'instar de celle des quartiers Nord de Bondy ;
- la promotion des atouts et talents du territoire à travers un événement grand public autour de l'économie sociale et solidaire et la préfiguration d'une politique touristique territoriale en lien avec le Comité département du tourisme de la Seine Saint Denis ;
- le développement de projets innovants à l'instar de la concrétisation du projet de l'association LAB3S (Sols, Savoirs, Saveurs) sur le territoire d'Est Ensemble.

L'année 2020 verra également le lancement du projet de Campus de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) sur Bondy, ce projet sera co-financé par Est-Ensemble, l'ANRU et l'IRD, qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

#### ❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 496 228,36	527 930,00
Investissement	1 249 029,93	254 000,00



❖ **L'évolution des crédits entre 2019 et 2020**  
 (de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)

